



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil général
du
24 septembre 2010**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE
SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2010

-:-

L'an 2010, le vendredi 24 septembre à 9 heures 30, le conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent Eblé, président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Claude AGISSON,
M. Léo AÏELLO,
M. André AUBERT,
Mme Lydie AUTREUX (jusqu'au rapport n° 3/01 inclus),
M. Jacques BALLOT,
M. Jean-Jacques BARBAUX,
M. Michel BÉNARD,
M. Gérard BERNHEIM,
M. André BERQUIER,
M. Jean-Pierre BONTOUX,
M. Jean CALVET,
M. Bertrand CAPARROY,
Mme Anne CHAIN-LARCHÉ,
M. Bernard CORNEILLE (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus),
Mme Monique DELESSARD,
M. Jean DEY,
M. Vincent ÉBLÉ,
M. Francis ÉLU,
M. Gérard EUDE,
M. Nicolas FENART,
M. Christian FROT,
M. Jean-Paul GARCIA,
M. Yves JAUNAUX (jusqu'au rapport n° 1/01 inclus),
M. Jacky LAPLACE,
M. Olivier MORIN (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus),
Mme Paule NOURY,
M. Jean-François PARIGI (jusqu'au rapport n° 1/01 inclus),
Mme Michèle PÉLABERE,
M. François PERRUSSOT,
Mme Laurence PICARD (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus),
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus),
Mme Danièle QUERCI,
M. Pierre RIGAULT,
M. Jean-François ROBINET (jusqu'au rapport n° 1/01 inclus),
M. Bernard RODIER,
M. Dominique SATIAT (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus),
Mme Maud TALLET (jusqu'au rapport n° 3/09 inclus),
M. Vincent TONI (jusqu'au rapport n° 1/01 inclus),
M. Didier TURBA,
M. Lionel WALKER (jusqu'au rapport n° 4/02 inclus),

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Lydie AUTREUX à Léo AÏELLO (à compter du rapport n° 3/02),
M. Pierre BACQUÉ à Pierre RIGALT,
M. Bernard CORNEILLE à Jean-Pierre BONTOUX (à compter du rapport n° 1/12),
M. Jean-Jacques HUEST à Jacques BALLOT,
M. Yves JAUNAUX à Paule NOURY (à compter du rapport n° 1/02),
M. Olivier MORIN à Nicolas FENART (à compter du rapport n° 1/12),
M. Jean-Louis MOUTON à Didier TURBA,
M. Jean-François PARIGI à Valérie POTTIEZ-HUSSON (à compter du rapport n° 1/02 jusqu'au rapport n° 1/11),
M. Jean-François PARIGI à Bernard RODIER (à compter du rapport n° 1/12),
Mme Laurence PICARD à Jean-Paul GARCIA (à compter du rapport n° 1/12),
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à Jean-Claude AGISSON (à compter du rapport n° 1/12),
M. Jean-François ROBINET à Anne CHAIN-LARCHÉ (à compter du rapport n° 1/12),
Mme Maud TALLET à Gérard EUDE (à compter du rapport n° 3/10),
M. Vincent TONI à Christian FROT (à compter du rapport n° 1/02),
M. Lionel WALKER à Michèle PÉLABERE (à compter du rapport n° 4/03).

A ÉTÉ ABSENT :

M. Dominique SATIAT (à compter du rapport n° 1/12).

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour.

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

J'ai reçu les excuses de Jean-Jacques Hyst retenu au Sénat et de Jean-Louis Mouton qui est au congrès national des sapeurs-pompiers à Angoulême.

2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres quelques documents :

- le programme « Les dimanches de Blandy » pour l'automne et l'hiver 2010 ;
- une brochure sur l'exposition de l'artiste indienne Shilpa Gupta ;
- la plaquette « 100% eau » qui fait le point sur le plan départemental ;
- le bilan annuel de l'accidentalité 2009.

3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se réunira le lundi 4 octobre 2010 à 10 heures 30.

La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 15 octobre à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le lundi 11 octobre à partir de 10 heures 30 et la commission des finances le mercredi 13 octobre à 9 heures.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates de diverses manifestations pour vos agendas :

- le samedi 25 septembre à 11 heures, inauguration de la station d'épuration au Châtelet-en-Brie ;
- le lundi 27 septembre à 17 heures 30, signature de la convention d'adhésion à la chaire d'économie sociale et solidaire avec l'université de Marne-la-Vallée ;
- le mercredi 29 septembre à 18 heures, installation du conseil participatif du projet de territoire dans les locaux de la préfecture compte tenu des effectifs ;
- le vendredi 1^{er} octobre à 17 heures, inauguration du collège Paul Eluard à Montereau qui a fait l'objet d'une rénovation lourde sur site ;
- le vendredi 1^{er} octobre à 19 heures 30, les scènes rurales au Châtelet-en-Brie ;
- le samedi 2 octobre à 10 heures, inauguration de la station d'épuration à Bouleurs ;
- le vendredi 8 octobre toute la journée, congrès des maires à Meaux ;
- le mardi 12 octobre toute la journée, visite cantonale dans les deux cantons de Meaux ;
- le jeudi 14 octobre à 14 heures, réception des gestionnaires et principaux de collèges publics à l'Hôtel du département.

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je veux vous présenter de nouveaux arrivants dans les services départementaux depuis notre dernière séance.

Jean-Patrick Allain fut directeur des sports et de la jeunesse. Par détachement il a rejoint une autre collectivité du département puis il est revenu. Le poste étant occupé, nous lui avons confié une sous-direction de la direction de l'éducation. Le poste de directeur des sports et de la jeunesse ayant été libéré par le départ de Dominique Delavesne, nous avons proposé à Jean-Patrick de reprendre le poste qu'il occupait il y a quelques années. Il a accepté. Depuis le 20 septembre il est à nouveau directeur des sports et de la jeunesse.

Depuis le 23 août nous avons accueilli au sein de la même DGAE, Christiane Tran comme directrice de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation. Elle est bloquée dans les embouteillages sur la Francilienne ainsi que Jean-Pierre Bontoux, Bernard Corneille et Michèle Pélabère. Christiane Tran succède à Pascal Ribaud et à Isabelle de France. C'est une fonction importante.

La DGAE était également orpheline depuis le départ pour Montreuil de Claire Germain. Nous avons recruté la perle rare en la personne de David Zurowski qui est présent. Il a été recruté le 20 septembre. Il vient de la Drôme où il était directeur des affaires culturelles, du sport, de la jeunesse et de la prévention. Il a une vision assez large de la DGAE. Il a été nommé administrateur territorial. Il était précédemment directeur mais pouvait être administrateur. Nous l'avons donc nommé pour cette fonction de directeur général adjoint.

6 PROCES-VERBAUX

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues vous avez reçu avec les rapports de cette séance, les procès-verbaux des séances publiques des 28 mai et 25 juin 2010. Vous en avez tous pris connaissance.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je les mets aux voix

Ces procès-verbaux sont adoptés.

7 DESIGNATIONS

N° 0/01

M. LE PRESIDENT. Nous devons désigner deux conseillers généraux appelés à siéger à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Bourget. Il est en dehors de notre territoire mais assez proche de la Seine-et-Marne.

J'ai reçu les candidatures de Bernard Corneille et de Lydie Autreux.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

N°0/02

M. LE PRESIDENT. Nous devons procéder au remplacement de Jean Dey pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public social et médico-social départemental « Alizé », établissement d'accueil pour enfants placés. Il a souhaité être libéré de cette mission.

J'ai reçu la candidature de Lydie Autreux pour lui succéder.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix cette candidature.

Lydie Autreux est désignée.

8 INTERVENTION DE M. LE PREFET DE SEINE-ET-MARNE

M. LE PRESIDENT. Nous allons accueillir M. Jean-Michel Drevet, préfet de Seine-et-Marne. A l'occasion de sa venue, des médias locaux pourront être présents.

La séance est suspendue pour attendre l'arrivée de M. le préfet.

(La séance est suspendue à 10 heures 02.)

-:-

(La séance est reprise à 10 heures 05.)

(M. Jean-Michel Drevet, préfet de Seine-et-Marne, assiste à la séance.)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

Monsieur le préfet, vous excuserez quelques absents dans notre assemblée, retardés par des encombrements assez sérieux sur la Francilienne. Cela concerne en particulier tous nos collègues de l'extrême Nord, Bernard Corneille, Jean-Pierre Bontoux, Michèle Pélabère qui nous ont téléphoné.

Mes chers collègues, dans un esprit républicain et pour renouer avec une tradition qui s'était éteinte, j'ai tenu à inviter M. le préfet de Seine-et-Marne à l'occasion de la présente séance pour nous présenter la révision générale des politiques publiques appliquée aux territoires. Je le remercie en votre nom d'avoir répondu à cette invitation.

En qualité d'élus locaux représentants de circonscriptions électorales qui nous placent au quotidien, au contact des maires et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale mais aussi d'acteurs associatifs, que nous appelons les forces vives du département, nous avons besoin de comprendre les motivations de cette importante réforme, de connaître la nouvelle organisation des services de l'Etat qui en découle et d'en apprécier toutes les conséquences concrètes sur nos modalités d'organisation, de travail et sur les politiques opérationnelles conduites.

Monsieur le préfet, dès 2007 la révision générale des politiques publiques a été lancée par le gouvernement pour moderniser l'action de l'Etat en couvrant l'ensemble des politiques publiques et les ministères. Cela a impliqué une mobilisation importante de tous les agents publics à tous les niveaux de l'Etat.

On nous a annoncé que la première phase de la RGPP avait conduit à recentrer l'Etat sur ses missions prioritaires, à engager des restructurations profondes : des fusions de directions comme celle des impôts et de la comptabilité publique et des transferts d'activités à des opérateurs.

La nouvelle étape semble-t-il, devrait approfondir ces réformes, par exemple en rationalisant les fonctions supports dans les directions départementales interministérielles nouvellement créées, et renforcer les mesures sur l'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager comme la réduction du délai de traitement des démarches administratives jugée prioritaire par nos concitoyens.

Enfin le champ de la réforme devrait s'élargir au-delà même de l'Etat en se portant sur d'autres opérateurs, les hôpitaux, les organismes de sécurité sociale. Inutile de rappeler ici, combien cette réforme suscite des inquiétudes parfois, des réactions d'incompréhension assez souvent.

Il m'arrive lors de déplacements sur le terrain, de qualifier cette RGPP, de manière malicieuse je le concède, de « réduction générale des politiques publiques... »

Monsieur le préfet, comme nous en sommes convenus, je vais dans un premier temps, vous laisser la parole pour exposer cette réforme et sa mise en œuvre en Seine-et-Marne. Vous allez recourir à une projection. Dans un second temps, je proposerai aux différents groupes de l'assemblée de vous poser directement les questions qu'ils ont préparées à votre intention et qui vous ont été transmises.

Je vous remercie.

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Merci monsieur le président de m'accueillir dans cette assemblée départementale. J'y retrouve brièvement, une place qui fut avant 1981, celle du préfet et plus modestement une place que j'ai occupée auprès d'un de vos collègues lorsque j'ai été pendant trois ans, directeur général des services du département de l'Indre. Cela m'a permis de connaître le fonctionnement de l'administration sous deux aspects, l'Etat et le département. Cela n'est pas inutile dans mes fonctions.

Merci de me donner l'occasion de présenter aujourd'hui cette réforme de l'administration territoriale, cette REATE dans notre jargon. C'est effectivement un bouleversement. Je conçois parfaitement que tout le monde ne s'y retrouve pas encore. J'ai moi-même parfois, des hésitations. Il existe un besoin de pédagogie active. C'est l'exercice que je fais aujourd'hui devant vous puis devant le congrès des maires. Nous utiliserons l'internet de la préfecture, la lettre aux maires, la lettre de la préfecture et le concours bienveillant de nos amis des médias pour expliquer cette grande réforme lancée depuis plus de trois ans.

La RGPP sous son appellation contrôlée de révision générale des politiques publiques et non pas de réduction... a été lancée le 20 juin 2007. La démarche fut radicalement novatrice, se proposant de peigner l'ensemble des missions de l'Etat sans *a priori* et sans exclusive avec une triple ambition :

- disposer d'une organisation administrative plus simple, plus claire et plus efficace en adaptant les politiques menées aux besoins des citoyens ;
- valoriser le potentiel humain de l'administration ;
- réduire le niveau des dépenses publiques et dégager des marges de manœuvre pour financer les nouvelles politiques dont la France a besoin.

Cette réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui s'inscrit donc dans ce cadre général de la RGPP a été mise en place au cours des années 2008 et 2009 car le processus était long et délicat. Le cadre a été fixé en 2008 pour l'ensemble du pays par des circulaires du Premier ministre et en juillet 2009 pour l'Ile-de-France qui présentait bien évidemment un contexte particulier. Alors que pour l'ensemble des autres régions et départements, la date de mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale était le 1^{er} janvier 2010, pour l'Ile-de-France il y a eu un décalage de six mois, au 1^{er} juillet dernier.

Tout au long du processus, l'harmonisation des propositions d'organisation qui remontait du terrain a été coordonnée par une mission interministérielle placée auprès du Premier ministre, la fameuse MIRATE, la mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Il a fallu essayer de trouver un équilibre - A-t-il été atteint ? Je ne sais – entre la nécessité de garder un cadre quand même compréhensible et donc relativement homogène, au niveau national entre les départements, et le souci de ne pas contraindre à une organisation trop jacobino-napoléonienne, trop uniforme. On a cherché une organisation adaptée aux territoires en fonction de leur taille bien entendu et de leurs problématiques. Ce souci de parvenir à une véritable déconcentration et à une prise en compte des spécificités a-t-il été atteint ? Ne pratiquant pas la langue de bois, je dois vous dire que mes collègues et moi-même, considérons que, selon une bonne habitude de l'administration française, l'homogénéité a peut-être un peu pris le pas sur la diversité. Cette réforme commence et il nous appartient de la faire vivre.

Comme je l'ai dit souvent, même avant l'apparition de la RGPP et de la REATE, on n'administre pas les Alpes-Maritimes comme les Pyrénées-Atlantiques, le Nord ou le Pas-de-Calais. Quels que soient les cadres administratifs imposés, il est bien évident que l'on doit s'adapter au terrain et faire preuve d'une certaine souplesse.

L'Ile-de-France avait des particularités fortes dans l'organisation territoriale et des spécificités de la région capitale.

Il a fallu : prendre en compte les services mettant en œuvre les compétences du préfet de police, regrouper la préfecture de Paris avec celle de la région d'Ile-de-France pour constituer la préfecture de la région capitale, organiser les services de l'Etat selon un schéma différent pour les départements de la petite couronne qui fonctionnent dans une symbiose beaucoup plus forte avec la préfecture de région et pour les départements de la grande couronne qui ont une organisation plus proche de celle des « départements de droit commun ».

Il fallait adapter l'organisation régionale de droit commun en créant des directions régionales spécifiques qui n'ont pas leur équivalent ailleurs, dans les autres régions françaises. Cette organisation s'est mise en place seulement le 1^{er} juillet dernier.

Quels sont les enjeux de cette réforme ?

Le préfet de région Daniel Canépa, présentant la réforme en juillet dernier, a parlé du « processus de réorganisation territoriale le plus important mené à l'échelle nationale depuis la Révolution française ». Ce n'est pas rien et je pense que ce n'est pas faux.

Cette réforme s'inspire d'abord de principes de bonne gestion et vise à les mettre en pratique dans les services de l'Etat, au plus grand profit des bénéficiaires, partenaires de l'administration : le grand public, les élus, les collectivités locales, le monde de l'entreprises, les différents secteurs économiques, sociaux ou associatifs.

Mais cette réforme n'est pas l'alpha et l'oméga. Elle ne doit pas faire oublier, j'en dirai deux mots, le processus de modernisation continue de l'Etat territorial engagé. Car quelles que soient les grandes réformes nationales, nous devons en permanence nous adapter à un contexte différent.

Les grandes lignes de la réforme ont été fixées lors d'un conseil de modernisation des politiques publiques à Matignon en juillet 2008 avec six grands objectifs :

- adapter les missions de l'Etat aux défis du XXI^{ème} siècle ;
- améliorer les services pour les citoyens et les entreprises ;
- moderniser et simplifier l'Etat dans son organisation et ses processus ;
- valoriser le travail et le parcours des agents ;
- responsabiliser par la culture du résultat ;
- rétablir l'équilibre des comptes publics et garantir le bon usage de chaque dépense.

La traduction de ces grands principes dans les principes d'organisation locale a été :

- d'améliorer la lisibilité des services de l'Etat et le service rendu au public en regroupant les services ;
- d'éviter les doublons afin de simplifier en rassemblant les compétences ;
- de renforcer, vous l'avez rappelé monsieur le président, la mutualisation des fonctions supports source d'importantes économies d'échelle ;
- de mieux associer entre elles et partager les différentes cultures et compétences des agents qui composent les services ;

- de centrer et renforcer l'Etat sur ses missions prioritaires.

La modernisation de l'Etat territorial est un enjeu permanent. Pour la Seine-et-Marne, avant même l'intervention de la RGPP, nous avons connu au cours des dernières années :

- la création d'un arrondissement et donc l'ouverture d'une nouvelle sous-préfecture à Torcy le 1^{er} janvier 2006 ;
- la création d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture fusion de la DDE et de la DDA le 1^{er} janvier 2009 ;
- des efforts importants en matière de mutualisation de ressources et de moyens ; nous avons par exemple à la préfecture un standard téléphonique partagé avec Evry qui est en voie d'amélioration... Certains ont peut-être essayé d'appeler un week-end et ont peut-être eu des réponses à clarifier... Cela m'arrive aussi. (*Sourires.*)
- des mutualisations des actions de formation, des contrats d'entretien des locaux, des places en crèche etc. Ce n'est qu'un début.

Dans le cadre de notre modeste contribution à la réduction des déficits publics, nous avons diminué à la préfecture les dépenses de fonctionnement de 25 % en dix ans, en euros courants ; en euros constants c'est encore supérieur.

Au cours des trois dernières années nous avons réduit le nombre de fonctionnaires d'un peu plus de 5 %.

Tout cela a été réalisé alors même que nous ouvrons une nouvelle sous-préfecture à Torcy qui n'est pas petite. Sa taille est supérieure à un certain nombre de préfectures de petits départements.

L'effort a été engagé bien avant les objectifs de la REATE.

Nous avons également mis en œuvre des démarches qualité dans tous les services de l'Etat. A titre d'exemple, il y a eu la certification qualipréf depuis 2002 et le label Marianne attribué au service du logement de la sous-préfecture de Torcy. Cela sera étendu progressivement à l'ensemble des services de la préfecture et des sous-préfectures. Ces labels offrent une garantie de qualité de service à tous les usagers quels que soient les modes de saisine de l'administration, courrier, accueil physique, téléphonique etc.

Dans le cadre des efforts engagés au niveau national, il existe la dématérialisation de certaines procédures de délivrance des titres comme l'immatriculation des véhicules en partenariat avec les professionnels de l'automobile.

Quelle méthode a été employée ?

Nous avons réalisé un inventaire des missions de l'Etat. Nous avons agrégé ces missions dans des macro-organigrammes validés par les services du Premier ministre. Chaque département, chaque région, a dressé l'inventaire de toutes les missions de l'Etat et les a ventilées par nature dans des macro-organigrammes. Ce fut une véritable démarche projet lancée fin 2008 qui a occupé une grande partie de 2009. Elle a débouché sur un projet d'organigramme réseau départemental. Les macro-organigrammes des départements d'Ile-de-France ont été validés à la mi-décembre 2009. Il était possible dès lors de construire individuellement chaque direction.

Le pilotage local de la réforme a été assuré à travers un comité de l'administration départementale élargi, placé sous la présidence du préfet et constitué des sous-préfets et de tous les chefs de services impactés. Il s'est réuni tous les mois. Un séminaire d'une journée a été organisé avec l'ensemble des acteurs. Tous les responsables de service ont travaillé en interne avec leurs équipes à l'approfondissement des projets d'organisation. Il y a eu au total plus d'une cinquantaine de réunions de travail pour finaliser le projet définitif.

La réforme de l'administration territoriale s'est accélérée avec la nomination par le Premier ministre et l'installation début février 2010 de préfigurateurs pour les trois nouvelles directions départementales interministérielles de Seine-et-Marne : Jean-Yves Sommier que vous connaissiez déjà comme DDEA, devenu préfigurateur puis directeur départemental des territoires ; Gilles Portejoie que vous connaissiez comme directeur des services vétérinaires, préfigurateur pour la direction départementale de la protection des populations ; Philippe Sibeud qui était DDASS de la Haute Corse, devenu préfigurateur de la direction départementale de la cohésion sociale.

Tous ces hauts fonctionnaires ont reçu du préfet une lettre de mission déterminant le cadre général de leur action. Ils ont bénéficié du travail déjà réalisé en temps masqué l'année précédente.

Leur travail a consisté à élaborer des notes de stratégie, des organigrammes détaillés pour construire les nouvelles directions avec la définition du poste de chaque agent. Ces derniers ont été

préparés pour la mi-avril et le projet de service au mois de mai. Tout cela a été validé par mes soins en mai et juin avant d'être soumis aux différents CTP des services et transmis au préfet de région.

Un aspect est extrêmement important dans cette démarche, le dialogue social permanent avec les organisations syndicales et leurs représentants, dans les instances formelles que sont les comités techniques paritaires mais surtout de manière informelle tout au long de la démarche pour que de manière interactive, on puisse construire ensemble les nouvelles directions.

Mon prédécesseur a demandé aux préfigurateurs dans leur lettre de missions, de veiller tout particulièrement à alimenter un dialogue social de qualité avec l'ensemble des personnels. Le positionnement des agents sur l'organigramme détaillé a constitué un point d'attention particulier. Chaque agent dont le poste a été reconfiguré ou supprimé a bénéficié d'un entretien individuel avec le chef de service.

Toute une série de rencontres a été organisée avec les agents des futures directions interministérielles, avec les agents de la préfecture et des sous-préfectures. Elles ont été animées par mon prédécesseur et par moi-même, tout au long de la période de préparation et récemment lors de la transition. Les CTP se sont prononcés sur les projets d'organisation de services.

Avant la déclinaison départementale, j'en viens à l'organisation régionale qu'il faut bien évidemment connaître, d'autant que l'Ile-de-France présente des caractères spécifiques.

N'oublions pas que la réforme de l'administration territoriale repose sur deux piliers simples : au préfet de région le rôle de pilotage des politiques publiques, de définition de la stratégie de l'Etat, d'attribution des moyens aux différents départements ; à l'échelon départemental, l'exécution des politiques, leur mise en œuvre au plus près du terrain et des citoyens.

Pour ce pilotage réalisé par la préfecture de région d'Ile-de-France, une organisation spécifique a été mise en place, bâtie autour de 8 directions régionales plus une direction régionale des finances publiques et les rectorats d'académie qui ne changent pas.

Cinq entités régionales ont été mises en place de manière similaire aux autres régions françaises.

La mise en place d'une agence régionale de santé a fusionné les compétences antérieures des agences régionales d'hospitalisation qui s'occupaient des politiques de santé dans le secteur public et des caisses primaires d'assurance maladie qui avaient la tutelle sur le secteur privé. Il y a donc désormais dans chaque région un établissement public pilotant l'intégralité des politiques de santé. J'insiste bien sur le fait que c'est un établissement public, pas une direction dépendant du préfet de région qui préside le conseil de surveillance de cette ARS.

Deuxième principe, ces directions sont construites pour être en homogénéité avec un département ministériel. On a donc créé pour être en correspondance avec le grand ministère de l'économie et de l'emploi, une direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, la DIRECCTE. Elle recouvre les compétences du ministère de Mme Lagarde.

La direction régionale des finances publiques a comme correspondant le ministre du budget.

La direction régionale des affaires culturelles est un des services où la réforme n'a pas apporté de changement particulier.

Les académies et rectorat subsistent sous leur forme actuelle.

En Ile-de-France, contrairement aux autres régions françaises, il a fallu éclater en plusieurs directions, le service correspondant aux attributions du grand ministère de M. Borloo. Dans les autres régions françaises il y a une seule direction. En Ile-de-France on en compte trois : une pour l'hébergement et le logement, la DRIHL ; une pour l'environnement et l'énergie, la DRIEE ; une pour l'équipement et l'aménagement, la DRIEA. Cela correspond à l'intégralité du périmètre du ministère de M. Borloo.

Il existe également une direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et une direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

J'en viens à l'organisation départementale de la Seine-et-Marne.

Pour la préfecture et les sous-préfectures, un périmètre constant demeure. L'organigramme a été stabilisé rapidement. Les changements intervenus ont été essentiellement des ajustements internes avec la centralisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire en préfecture, la création d'un service de l'immigration et le recentrage de la fonction de coordination des services avec la création de la direction de la coordination des services de l'Etat. La préfecture conserve donc cinq directions.

Pour la préfecture, le seul changement d'importance c'est que les missions de l'ancienne direction de la cohésion sociale, qui comprenait un bureau de la politique de la ville et de la rénovation urbaine et un bureau du logement et des politiques sociales et du droit des femmes, ont été reprises par la nouvelle direction départementale de la cohésion sociale.

La sous-préfète chargée de la politique de la ville et de la cohésion sociale que je salue, reste investit d'une mission de pilotage et d'animation à mes côtés avec quelques chargés de mission et sur le terrain, le réseau des délégués du préfet.

Le changement fondamental c'est la création de trois nouvelles directions départementales interministérielles venant du regroupement de services.

La première c'est la direction départementale des territoires qui a en charge l'aménagement durable du territoire dans toutes ses composantes urbanistiques et agricoles. Il y a également toutes les compétences de l'environnement, autrefois exercées pour partie en préfecture, à l'exception des enquêtes publiques qui sont des missions régaliennes de l'Etat. Cette direction a son siège à Vaux-le-Pénil. Le directeur est M. Saummier.

La direction départementale de la protection des populations résulte de la fusion de la direction des services vétérinaires et de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Elle est actuellement partagée sur deux sites. Elle se regroupera à la cité administrative où des travaux d'aménagement sont en cours, début 2011, nous l'espérons. Le directeur est M. Portejoie, l'ancien directeur des services vétérinaires.

La direction qui résulte du plus grand nombre de bouleversements est celle de la cohésion sociale. Elle regroupe des missions étendues venant du bureau de la politique de la ville et de la rénovation urbaine et du bureau du logement et des politiques sociales venus de la préfecture ; du pôle social de la DASS, le pôle santé étant allé à l'agence régionale de santé ; de la DDJS ; d'une fraction de la DDEA pour le logement social sans oublier la délégation aux droits des femmes. L'amalgame de services d'anciennes directions a été le plus intense. C'est la que nous devons porter les efforts les plus importants pour que la mayonnaise prenne bien. Il s'agit de cultures différentes même pour des agents habitués à travailler ensemble sur beaucoup de missions.

La DDCS est bien entendu pour l'instant encore éclatée sur plusieurs sites. Elle sera également regroupée à la cité administrative, au premier trimestre 2011. Le directeur est M. Philippe Sibeud, l'ancien DDASS de Haute Corse.

Pour compléter ce panorama, j'indique que pour certains services régionaux ont été mises en place des unités territoriales. Leur statut n'est pas de plein exercice comme les directions départementales interministérielles puisque ces unités dépendent de directions régionales. Elles sont mises à ma disposition.

On va être clair. Initialement quand il y a eu des débats sur la mise en place de cette réforme de l'administration territoriale, les unités territoriales ne devaient pas forcément exister. Elles auraient pu être à l'intérieur de la préfecture dans un souci de simplification. Il était prévu que tout ce qui n'était pas dans une direction départementale interministérielle se retrouvait au sein de la préfecture. Pour des raisons tenant au poids de certains ministères et à leur volonté de conserver des services sous une certaine tutelle, cette solution n'a pas été retenue. Pour la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, les unités territoriales ont été constituées. C'est simplement les anciennes unités de la DRIRE.

De la même manière, on peut considérer que l'ancienne direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation, reçoit maintenant l'appellation d'unité territoriale de la DIRECCTE sachant qu'il existe un élargissement des missions vers le développement industriel.

Le service départemental d'architecture et du patrimoine devient le service territorial d'architecture et du patrimoine. Il conserve ses missions et cette unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles.

Le point important, surtout en ce moment pour la santé sur le territoire, c'est l'organisation de l'agence régionale de santé. Elle ne pouvait pas être une espèce de monstre dont tous les services auraient été concentrés à Paris dans un même bâtiment. On a donc mis en place des délégations territoriales de l'ARS, une dans chaque département. Elle met en œuvre au plan départemental la politique régionale pour l'offre de soins, le médico-social et la santé publique.

Des protocoles ont été réalisés pour une harmonisation du travail avec le préfet de département qui reste responsable de la mise en œuvre des politiques de santé quand l'ordre public est en jeu, qu'il

y a une crise sanitaire ou qu'il faut prendre des arrêtés d'hospitalisation sans consentement. Les prestations de l'ARS font donc l'objet d'un protocole avec chaque préfet de département. L'ARS a un délégué départemental M. Véchard, en poste depuis le 1^{er} avril 2010.

Vous l'avez rappelé monsieur le président, au sein du ministère de l'économie et des finances, on a fusionné les directions des services fiscaux et des trésoreries générales avec la création d'une direction départementale des finances publiques. M. Mariel notre TPG a la responsabilité de cette nouvelle organisation qui se met en place et qui sera effective à la fin de l'année.

Les services de l'inspection académique ne changent pas. Ils conservent leur configuration sous l'autorité de M. Marchal notre inspecteur d'académie.

Quand on fait un tel regroupement de services, il y a une condition essentielle à la réussite, que les services puissent être regroupés sur un même site. C'est l'une des grandes difficultés de cette réforme parce que dans beaucoup de départements et de régions, les services sont extrêmement éclatés. En dépit d'une politique immobilière active, il n'est pas toujours facile de les regrouper rapidement. Nous n'avons heureusement pas eu ce problème en Seine-et-Marne. Un travail important a été réalisé pour regrouper les unités dispersées.

Nous allons pouvoir dès le début de l'année prochaine, fonctionner sur trois sites seulement, pour l'administration de l'Etat.

Le site de la préfecture où nous ramènerons la direction des relations avec les collectivités locales qui était jusqu'à présent dans des locaux du conseil général pas loin de la préfecture, mais pas bien adaptés aux tâches à faire.

Le site de Vaux-le-Pénil où se trouve la direction départementale des territoires.

La cité administrative où seront regroupés les différents services qui constituent la direction départementale de la protection des populations et la direction départementale de la cohésion sociale. On sera un des rares départements de France à avoir rapidement réalisé le regroupement physique des services, condition de leur bonne mise en cohérence et intégration.

On vous montre l'organigramme complet. Il faudrait se le mettre en tête ce qui n'est pas évident. Il est sur le site de la préfecture. Je crois le connaître à peu près. C'est de l'analytique un organigramme, ce n'est pas très parlant. Ce qui est important c'est la philosophie qui est derrière.

En créant ces directions interministérielles, on n'a pas fait grand-chose d'autre que d'officialiser, de pérenniser, de structurer, des relations qui existaient déjà de manière informelle mais constante entre certains services.

Au cours des années on avait créé des missions interministérielles dans de nombreux domaines. Concernant la direction des populations, il est évident que le service de la répression des fraudes et le service vétérinaire travaillaient déjà ensemble, se partageaient les contrôles et se complétaient. On a structuré ce qui était informel et qui avait atteint ses limites.

Les politiques environnementales qui étaient un peu dispersées entre la direction de l'équipement, la direction de l'agriculture, les services de la préfecture avaient fait l'objet de missions interservices pour travailler ensemble. Quand vous faites des plans d'urbanisme cela a des conséquences dans le domaine agricole. Quand vous travaillez dans le domaine agricole cela a des conséquences environnementales.

C'est une révolution administrative certes, mais qui s'inscrit me semble-t-il, dans le prolongement de démarches informelles qui avaient fini par s'imposer dans la quasi-totalité des départements et des régions de notre pays.

Quel rôle aujourd'hui pour l'Etat territorial ?

Nous comptons trois niveaux de représentation de l'Etat qui ont chacun un rôle bien particulier.

La préfecture de région est le cœur du réseau territorial de l'Etat. Le préfet de région pilote les politiques publiques et répartit les moyens des services de l'Etat entre les départements. Exemples simples de politiques publiques pilotées au niveau régional, monsieur le président : le Grand Paris, les investissements d'avenir, la territorialisation du Grenelle de l'environnement, toute la politique du logement avec la répartition entre les départements des enveloppes pour la réalisation des logements aidés etc.

Grande nouveauté de la réforme, le préfet de région dispose dorénavant, ce qui a été une source de débats entre nous, d'un droit d'évocation qui lui permet, pour un temps limité, de prendre des décisions en lieu et place du préfet de département, à des fins de coordination régionale. Le principe était avant, l'absence de tutelle d'un préfet sur un autre.

Prenons l'exemple d'une région ayant de la pollution par les nitrates. Si dans un département de cette région, un préfet mène une politique vigoureuse de réduction de ces pollutions et un autre a tendance à être un peu plus laxiste, personne ne comprend rien à la politique de l'Etat.

Si d'un côté d'un fleuve on est très restrictif sur des implantations en raison d'une interprétation très ferme du risque d'inondation et que de l'autre côté du fleuve où c'est un autre département, on l'est un peu moins, personne ne comprend rien à la politique de l'Etat.

Si le préfet de région n'arrive pas à persuader ses collègues des départements de la nécessité d'une politique homogène, il pourra être nécessaire de reprendre les guides. Cela est prévu.

La préfecture de département est le moteur de l'interministérialité. C'est un échelon d'exécution ; chacun sait que c'est là que se gagnent ou se perdent les batailles. Etre un échelon d'exécution n'a rien d'humiliant. On met en œuvre les politiques publiques décidées et pilotées par le préfet de région. Le préfet de département garde la responsabilité pleine et entière sur la sécurité des populations, le contrôle de légalité et la police des étrangers.

Pour que cette interministérialité fonctionne bien, il faut un état-major autour du préfet de département. Je réunis tous les 15 jours un comité de l'administration départementale avec les chefs de service pour que nous évoquions ensemble les grands dossiers et que dans toute la mesure du possible, nous ayons un fonctionnement collégial même si *in fine*, je décide, ce qui est logique.

Enfin le sous-préfet d'arrondissement est l'acteur de proximité de l'Etat au service du territoire. Il est renforcé dans ses missions de proximité, de coordination de l'action de l'Etat et d'animation des relations avec les partenaires de l'arrondissement au premier rang desquels bien sûr, les élus. C'est l'interlocuteur de référence des élus et des acteurs locaux. On peut également lui confier des missions d'intérêt départemental ou régional. Je ne manque pas de le faire ainsi que mes collègues. C'est intéressant pour les sous-préfets qui ont ainsi un champ d'activités plus large que leur simple arrondissement. C'est aussi intéressant pour les élus parce que ça permet aux sous-préfets de s'étoffer et d'avoir du poids face aux services départementaux.

La sous-préfecture qui était autrefois un lieu de production de titres essentiellement, papiers, cartes grises etc., est aujourd'hui un lieu d'expertise et d'appui tourné vers le développement local, les questions de sécurité et européennes.

Je termine par la rénovation du cadre de nos missions.

La première mission du préfet de département est la sécurité des populations, la lutte contre la délinquance, enjeu central. Nous avons mis en place avec l'ensemble des acteurs d'Etat de la sécurité, les services de police et de gendarmerie bien sûr, mais également ceux de l'éducation nationale, en étroite association avec les procureurs de la République des trois TGI du département, un état-major de sécurité pour avoir un pilotage mensuel coordonné des politiques publiques.

Pour ce qui est de l'attribution des titres, deuxième cadre de mission rénovée, l'accueil et la production sont de plus en plus assurés par de nouveaux partenaires, les mairies, l'agence nationale des titres sécurisés, les professionnels de l'automobile. C'est pour accélérer la délivrance des titres et pour que les citoyens n'aient pas trop de chemin à faire pour déposer leur dossier.

Nous avons déjà réorienté nos missions au sein des préfectures sur les tâches plus sensibles de contrôle, de détection de la fraude, de supervision de la chaîne des partenaires qui réalisent physiquement ces titres.

Troisième évolution forte, une meilleure prise en compte des publics étrangers.

Les services chargés du droit des étrangers en préfecture sont réorganisés afin de prendre en compte les évolutions en matière de régionalisation, de naturalisation, de visa de long séjour, de procédure d'éloignement. Il s'agit de textes qui changent sans cesse. Pour les personnels de ces services, c'est extrêmement difficile de s'adapter en permanence aux nouvelles législations. Ils le font bien et ont bien du mérite car ce ne sont pas les services les plus simples et les plus gratifiants.

Nous avons mis en œuvre un contrôle de légalité plus ciblé et un conseil aux élus renforcé.

L'activité de contrôle de légalité évolue. Autrefois on avait une appétence particulière dans les préfectures pour le contrôle de légalité de toutes les décisions portant sur les personnels. Dans un département ou une commune, on regardait si la promotion d'une personne n'était pas supérieure à celle de l'agent de l'Etat... Ce n'était pas le plus important.

On a réorganisé le contrôle de légalité pour qu'il porte sur des points un peu plus primordiaux, notamment en matière de marchés publics ou de documents d'urbanisme. Chaque année nous avons

des protocoles ciblant la nature de ces contrôles, les objectifs pour la nature ou les collectivités contrôlées.

Nous comptons beaucoup sur la dématérialisation des procédures et la poursuite du programme Acte qui permet de transmettre les documents via internet par des réseaux sécurisés.

Voilà monsieur le président ce que je voulais vous dire. J'espère ne pas avoir été trop long. C'est une réforme importante.

Je suis prêt à répondre à toutes les questions ou presque, qui me seront posées.

M. LE PRESIDENT. Merci monsieur le préfet pour cet exposé complet et technique que nous souhaitons pour avoir les éléments de compréhension et d'information nécessaires.

Chacun peut aller voir l'organigramme détaillé qui était difficilement lisible à l'écran. On pourra l'éditer.

Nous avons quelques questions.

Le premier intervenant est Jean Calvet.

M. CALVET. Quels seront les moyens mis à disposition des trésoreries compte tenu de leurs compétences supplémentaires, pour continuer à offrir un service de qualité aux communes ?

Mardi dernier on a installé le conseil de surveillance de l'hôpital de Lagny dans la configuration de l'ARS avec 15 membres. J'ai remarqué deux grands absents ce qui me semble préjudiciable. Les trésoreries n'y sont pas pour le contrôle et l'aide importante. La région est aussi absente.

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Je réponds au fur et à mesure.

Pour les trésoreries, je l'ai rappelé tout à l'heure, le cadre de la réforme était de fusionner les services d'assiette et de paiement pour que les citoyens ne passent pas leur temps à se tromper d'adresse. On veut un interlocuteur unique.

Le guichet fiscal unifié a été mis en place pour répondre à cet objectif. Il prend deux formes.

Dans les villes où existait un centre des impôts donc dépendant de l'ex-direction des services fiscaux et une trésorerie qui dépendait du trésorier payeur général, un service des impôts des particuliers a été créé par le regroupement de ces deux services. Les contribuables peuvent y traiter directement toutes leurs questions fiscales.

Dans les communes il n'y avait pas de centre des impôts, l'accueil fiscal est assuré par les trésoreries qui existaient. Il a été généralisé dès septembre 2009 dans tous les services fiscaux locaux. Les contribuables peuvent obtenir des renseignements, des documents, déposer l'ensemble de leurs dossiers fiscaux pour le calcul ou le paiement de l'impôt. Ils n'ont plus à effectuer plusieurs démarches.

Ce service rendu en matière d'assiette de l'impôt s'inscrit dans le prolongement d'actions traditionnelles effectuées en zone rurale par les perceptions.

Le second objectif de la fusion concerne l'enrichissement de l'offre aux collectivités locales. C'est le point qui vous intéresse. Cela de manière à étendre les prestations en matière de conseil financier et fiscal, grâce à l'intervention du service de la fiscalité directe locale qui appuie les interlocuteurs privilégiés que sont les comptables locaux.

Je passe sur les moyens techniques. Les trésoreries se sont dotées de nouveaux outils notamment d'application informatique qui leur permettent maintenant de mieux accomplir leur tâche.

La réforme n'a pas diminué les moyens du réseau du trésor public. Elle a au contraire permis une meilleure organisation, une plus grande lisibilité pour les citoyens, les contribuables et les élus locaux.

La composition des conseils de surveillance a été décidée par l'ARS. Je vais voir avec elle. Il existe une composition type imposée par les textes en vigueur. Je suppose qu'il y a des marges mais ça ne dépend plus des préfets, seulement des ARS.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Bertrand Caparroy.

M. CAPARROY. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services de l'Etat, certaines prestations assurées par lui pour le compte des communes ne le seront plus. C'est le cas par exemple du suivi du cadastre ou de dossiers d'urbanisme. Monsieur le préfet, comment envisagez-vous la poursuite de ces activités ? Comment les services de l'Etat peuvent-ils répondre à ces demandes ?

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Les questions cadastrales peuvent concerner la mise à jour des valeurs locatives, sujet d'actualité pour une certaine catégorie de contribuables. Les travaux d'évaluation continuent à être réalisés au sein des services compétents de

l'Etat, les centres des impôts ou les services des impôts des particuliers. On reste dans le cadre de l'interlocuteur unique mais c'est bien réalisé. Actuellement le rapprochement est réalisé dans six sites sur douze.

Chaque commune bénéficie d'un correspondant nominativement identifié dont le rôle est d'apporter à la commission communale des impôts directs l'aide et l'expertise nécessaire. D'après les textes, la participation d'un représentant de l'administration fiscale est systématique dans les communes de plus de 10 000 habitants. Au sein du département de Seine-et-Marne, ce seuil a été volontairement abaissé à 7 000 pour étendre la présence de l'administration. A la demande du maire, le service peut se déplacer dans toutes les autres communes en fonction des enjeux, du nombre de changements recensé et du contexte local. Il ne me semble pas qu'il y ait de dégradation du service.

Concernant la mise à jour du plan cadastral, les travaux techniques qui jusqu'à présent étaient réalisés dans les cinq centres des impôts fonciers ont été aussi regroupés au sein d'un pôle topographique et de gestion cadastrale, mis en place très récemment, au 1^{er} mai 2010. Il a vocation à couvrir rapidement l'ensemble du département. Pour l'instant il regroupe trois circonscriptions foncières, Coulommiers, Melun et Provins. Il y a déjà une meilleure mutualisation des ressources disponibles, une gestion plus efficace des priorités et une couverture du territoire plus homogène.

Nous allons nous inscrire dans le cadre des plans d'actions pluriannuels définis au sein d'un programme départemental qui vise à prioriser la mise à jour du plan cadastral. Les ressources allouées au département notamment les effectifs de géomètres sont maintenues à leur niveau actuel jusqu'en 2015. Il y a donc une garantie de moyens qui témoigne de la volonté de la direction des finances publiques de préserver la mission cadastrale.

Votre question porte sur le concours des services de la direction départementale des territoires. Il s'agit des actes d'autorisation d'occupation des sols pour le compte des communes. Il y a une garantie législative pour les communes de moins de 10 000 habitants avec une mise à disposition de droit des services instructeurs de l'Etat en matière d'urbanisme. Au sein de la direction départementale des territoires, on compte une quarantaine d'agents exerçant cette mission pour plus de 400 communes sur les 514 de Seine-et-Marne. Ils ont instruit en 2009 près de 9 000 actes.

Il n'y a pas de désengagement de l'Etat. Il peut y avoir en raison de difficultés de regroupement de cadres, des regroupements d'instructions d'actes auparavant effectuées dans différents cantons. Cette adaptation des structures de l'administration d'Etat au sein des territoires ne change absolument pas la nature du service rendu et le nombre de communes concernées.

M. LE PRESIDENT. Merci monsieur le préfet.

Certaines personnes renoncent à leur question car vous avez répondu dans votre exposé initial par anticipation.

La parole est à Lionel Walker.

M. WALKER. Monsieur le préfet vous avez réaffirmé comme priorité la sécurité de nos citoyens. Cette préoccupation est aujourd'hui largement partagée par tous. Au moment où on assiste à des fermetures de postes de police de proximité, à des réorganisations, notamment à la disparition de commissariats pour regroupement, pouvez-vous, au-delà des moyens qui ne sont pas forcément l'objet du débat, nous expliquer en quoi la réforme envisagée aujourd'hui est un moyen d'amélioration de la sécurité ?

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Merci beaucoup monsieur le conseiller général de me permettre, grâce à cette question, de rappeler un certain nombre d'éléments factuels parfois oubliés ces derniers jours lors de mouvements limités même si les participants étaient des gens extrêmement importants monsieur le président... pour la fermeture, actuelle ou future, de certains commissariats de secteur, baptisés pompeusement car comptant deux flics, des postes de police.

Le premier qui a fait l'actualité est situé à Crégy-lès-Meaux. Il comprenait deux fonctionnaires à temps plein pour six plaintes par semaine... Il paraît plus logique, plutôt que de les laisser au chaud à attendre des plaintes qui ne viennent pas, de les remettre sur la voie publique. Cela permet à deux véhicules de patrouiller sur le secteur de Crégy-les-Meaux de 9 heures à 1 heures du matin, en plus des autres unités du commissariat de district. Il y a donc une amélioration de la sécurité puisqu'on met des policiers en plus sur le terrain. Le service rendu ce n'est pas de planquer des fonctionnaires dans un commissariat, mais de les mettre sur le terrain à pied ou en voiture.

Par ailleurs, dans un souci de lissage du service rendu à la population, car des habitants ne peuvent se déplacer, les services de police viendront prendre les déclarations à domicile. Il y aura un dispositif de plainte sur rendez-vous. Je crois vraiment que l'émotion soulevée n'est pas en rapport avec la réalité du terrain.

Il y a aussi la circonscription de Lagny avec le poste de police de Thorigny-sur-Marne où c'est encore mieux. Sur une période d'un an, les deux policiers ont reçu 20 personnes et ont pris 11 plaintes... Ils sont présents l'après midi seulement certes, le mardi et le jeudi. Quand ça ne sert à rien, on supprime. On a donc fermé la structure déconcentrée pour mettre en place une patrouille de plus soit 52 jours supplémentaires d'occupation de la voie publique par la police.

Pour Provins c'était la fermeture du commissariat de secteur de Champenois, bureau sans activité depuis plusieurs mois ce qui n'avait ému personne.

Enfin *last but not least*, Saint-Fargeau-Ponthierry où ce n'est pas pareil. Comme il y a beaucoup plus de délinquants, 1 250 personnes se sont présentées en un an et 444 plaintes ont été enregistrées, deux par jour... une par policier... ce n'est pas lourd mais enfin quand même... par rapport à 20 par an, je vous l'accorde c'est important.

Qu'a-t-on fait ? On n'a pas fermé. On a réduit la plage d'ouverture au public, lundi, jeudi. Il y a une réorganisation. On ne ferme pas complètement et on renforce quand même les patrouilles grâce aux horaires diminués. C'est une bonne chose.

On s'adapte au terrain. Le temps n'est plus où, les communes, les départements et l'Etat avaient les moyens de conserver des fonctionnaires pour se tourner les pouces. Ils s'ennuyaient donc ce n'était pas bon pour eux et le service rendu aux citoyens était mauvais. Les policiers doivent être sur la voie publique.

M. WALKER. Je ne suis pas là pour parler au nom du maire de Saint-Fargeau-Ponthierry. Je lui proposerai de vous rencontrer car les éléments que vous avez ne sont pas complets. Je ne veux pas déborder car ce n'est pas l'esprit de cette rencontre.

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Je le recevrai volontiers.

M. WALKER. Je lui transmettrai. Merci pour lui.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Gérard Bernheim.

M. BERNHEIM. Monsieur le préfet vous avez réalisé une certaine description de la sécurité et de la police. Il faut qu'on fasse attention car on dégrade, je ne dis pas volontairement mais *de facto*, le service à un endroit, après on dit qu'il n'est pas rendu. Bien sûr puisqu'il est dégradé.

Je connais ce problème à cause de la trop faible démographie médicale dans ce département. On assiste à la même chose à l'hôpital de Melun où on a retiré des services. Maintenant on dit qu'on fait moins de services mais on attend toujours que cet hôpital soit inscrit au plan « Hôpital 2012 » ce qu'on n'arrive pas à obtenir. On arrivera à lui redonner sa dignité et sa fonction à partir du moment où il sera reconnu et qu'on y mettra les services dont la population a besoin.

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Je ne fais pas le saut entre la police et l'hôpital encore que parfois...

Ce n'est pas parce qu'on aurait réduit les moyens qu'il y avait moins de monde. Il y avait depuis longtemps deux fonctionnaires mais toujours aussi peu de plaintes. A une époque, on avait disséminé des bureaux de police partout. A Bordeaux il y a quelques années on comptait trente bureaux de police... Mais le taux d'occupation de la voie publique était extrêmement mauvais parce que les agents étaient scotchés dans des commissariats de quartier à attendre que la délinquance vienne, plus exactement à attendre que des gens viennent porter plainte parce qu'ils s'étaient fait agresser dans la rue, parce que les policiers au lieu d'être sur la voie publique étaient dans les commissariats. Ce n'était pas une bonne gestion de la sécurité.

Pour la gestion des services hospitaliers ce n'est pas tout à fait pareil, je vous l'accorde. Je vais encore vous dire que c'est l'ARS et que je n'y peux rien Je ne demanderais pas mieux que ce soit moi. Rendons à César ce qui est à César et à Melun ce qui est à Melun, aujourd'hui et demain.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean Calvet.

M. CALVET. Monsieur le préfet j'attire votre attention et celle du président du conseil général sur la santé. Vous avez vu cette note découverte par des journalistes sur la restructuration des services de nuit. On peut admettre cette logique dans certains départements. Mais je vous demande monsieur le préfet, de bien veiller à la grande superficie de notre département. Quand on aura un problème à Provins ou dans une petite ville très reculée, loin de l'hôpital tête de pont, il y aura mise en danger.

Lors du dernier conseil d'administration du SDIS, nous avons vu que les interventions nocturnes et hélicoptées sont en augmentation. Cela peut avoir une incidence sur la vie des populations et sur le financement en grande partie assuré par le département.

C'est plus une information qu'une question.

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Le directeur général de l'ARS a diffusé il y a un ou deux jours un communiqué qui rétablit un certain nombre de vérités sur ce point. Je vais demander à mon directeur de cabinet de vous l'adresser ainsi qu'au président pour qu'il puisse le diffuser.

Pour l'instant c'est un document de réflexion interne. Il n'est pas sot de se pencher là aussi, sur la situation extrêmement contrastée de certains services de nuit qui ont très peu d'activité où les médecins s'ennuient et où l'on ne vient plus ; et d'autres surchargés. Une réorganisation n'est pas inconvenante.

J'ai anticipé votre demande puisque mercredi dernier, j'ai fait part au délégué départemental de l'ARS de mon souci pour que l'on réfléchisse bien à la taille de ce département. Il est difficile de penser qu'il y aurait pour un département moitié de l'Ile-de-France, un seul établissement ouvert la nuit comme en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne beaucoup plus petits.

Qu'il faille raisonner en termes de service rendu à la population, en fonction de la taille du département, c'est évident. J'attire aussi votre attention sur le fait que les limites départementales ne sont pas forcément les limites hospitalières. Parfois on peut se faire traiter à proximité, en dehors de la limite départementale. N'avoir qu'un seul centre ouvert la nuit à Meaux ne me semble pas la réponse au problème posé en Seine-et-Marne.

M. LE PRESIDENT. Merci de cet éclairage.

La parole est à Olivier Morin mais j'attire votre attention sur le fait que l'horloge tourne.

M. MORIN. Je remercie M. le préfet pour ses précisions concernant le poste de police de Crégy-lès-Meaux. Cela permettra de rassurer la population que l'on a tenté d'affoler à tort, à grand renfort de manifestations.

M. LE PRESIDENT. En effet c'était court.

La parole est à Michèle Pélabère.

Mme PELABERE. Je veux vous présenter mes excuses monsieur le préfet ainsi qu'à M. le président. Je suis arrivée en retard car il y avait beaucoup d'accidents sur la Francilienne ; plus de 2 heures 20 de route c'est très long.

Je suis conseillère générale du canton de Claye-Souilly. Le commissariat aurait dû être réhabilité depuis très longtemps car cela avait été promis par l'ancien ministre de l'intérieur, devenu Président de la République. La promesse ne s'est pas concrétisée. Je ne sais pas si on verra un jour ce commissariat. Ce canton est en difficulté. Il suffit de vous rapprocher du commandant de police qui connaît des problèmes de drogue, de délinquance etc.

Je vous demande officiellement votre appui pour que vous interveniez pour que ce commissariat soit enfin reconstruit, pour les populations et les policiers qui travaillent dans des conditions inadmissibles. Nous ne sommes pas les seuls. A Coulommiers le commissariat est aussi en très grande difficulté. Quelqu'un pourra en parler aussi bien que moi. Merci monsieur le préfet pour ce que vous pourrez faire.

M. ROBINET. Il y a aussi Fontainebleau.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le préfet avant de vous laisser répondre pour ce qui sera la conclusion de ce débat, j'indique que la parole libre dans l'assemblée, fait passer assez vite du sujet inscrit à l'ordre du jour, la révision des services de l'Etat, à d'autres bien plus concrets qui révèlent la prégnance des préoccupations de nos concitoyens sur le terrain. On s'est un peu éloigné du sujet de départ. Je souhaite que l'on y revienne même s'il n'est pas question de vous interdire de répondre.

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Vous avez raison madame la conseillère générale. Plusieurs commissariats ou hôtels de police sont dans un état lamentable.

Je n'oublie pas Fontainebleau monsieur Robinet où c'est probablement le pire.

Il existe une programmation nationale avec des crédits contraints. Je connais le cas qui vous préoccupe. Du côté parlementaire on s'en est occupé. De nombreuses démarches sont faites. Je n'ai pas réussi à l'accrocher à la programmation pour l'instant. Il faut être clair. J'en ai un qui est accroché à la programmation.

PLUSIEURS CONSEILLERS GENERAUX. Lequel ?

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Ce n'est pas celui-là. Tant que ce n'est pas officiel... Je continue à plaider, rassurez-vous.

Mme PELABERE. Je compte sur vous.

M. LE PRESIDENT. Au-delà des intentions et des modalités d'organisation, personne ici ne campe sur un conservatisme pour dire à l'Etat qu'il ne faut pas changer le passé. Nous ne sommes pas sur cette ligne d'immobilisme. Les inquiétudes naissent des tensions budgétaires et économiques que vous ne contestez pas monsieur le préfet en parlant de budget contraint. C'est la réforme de l'Etat et la situation financière tendue qui occasionnent les inquiétudes qui s'expriment.

Merci de votre présence et de votre exposé approfondi. Nous restons en contact étroit avec les services de l'Etat. La coordination de nos actions est indispensable. C'est dans la Constitution qui mentionne la République décentralisée.

Merci monsieur le préfet.

M. JEAN-MICHEL DREVET, *préfet de Seine-et-Marne*. Merci monsieur le président.
(*Applaudissements sur tous les bancs.*)

(*M. le préfet quitte la salle des séances.*)

9 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, nous avons 69 rapports à examiner ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez. Nous prenons le premier.

Avec ce plan climat énergie, nous aurons une longueur d'avance sur les objectifs fixés par les lois « Grenelle ». C'est un programme qui propose des orientations et des actions concrètes à mettre en œuvre dans les années à venir pour réduire les émissions de CO2 du département. C'est une première étape relative au domaine d'activité de l'institution départementale qui vise à montrer l'exemple, à lancer une dynamique par la suite, à l'échelon de la Seine-et-Marne dans son ensemble.

Le rapporteur est Jean Dey à qui je donne la parole.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Nous entrons dans le vif du sujet avec ce plan climat énergie départemental, en mettant en place un programme cadre pour dérouler les actions.

Il y a presque un an, nous avons voté les orientations stratégiques, nous passons à leur mise en œuvre.

Le premier volet est institutionnel concernant les compétences propres de l'institution départementale. Les objectifs sont européens et nationaux.

Le premier c'est les trois fois 20 % découlant des lois « Grenelle ». Il s'agit de réduire de 20 % les émissions des gaz à effet de serre, d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Ces objectifs sont pour 2020.

Pour 2050 on veut diviser par quatre les émissions de CO2.

Troisième objectif, nous inscrire dans le schéma régional en cours d'élaboration.

La synthèse du programme cadre concerne les axes stratégiques du PCED.

Axe 1 : le patrimoine départemental, bâti et routier. (*Brouhaha dans la salle des séances.*)

M. LE PRESIDENT. Chers collègues, un peu de concentration et d'écoute par respect pour l'orateur. Merci.

M. DEY. Dans le cadre du patrimoine bâti, le conseil général s'engage à réduire sa vulnérabilité énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre en visant la sobriété et l'efficacité énergétique.

Pour le patrimoine routier, il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de construction, d'aménagement et d'entretien de la voirie.

Axe 2 : des déplacements optimisés voire réduits et plus propres.

Axe 3 : une consommation raisonnée et une commande publique aux impacts carbone et énergétiques réduits.

Axe 4 : inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles.

Axe 5 : promouvoir l'efficacité carbone/énergie par les services rendus et les politiques publiques.

Axe 6 : préserver les Seine-et-Marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources.

Axe 7 : mobiliser les acteurs du territoire et les Seine-et-Marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Axe 8 : il contient les dispositifs et le processus de pilotage détaillé dans un organigramme page 10.

En synthèse, les dispositifs d'accompagnement pour assurer la pérennité des actions engagées dans le cadre du PCED devront comprendre :

- Un suivi permanent des indicateurs à travers notamment la tenue d'un tableau de bord collaboratif ;
- La tenue d'une double comptabilité faisant apparaître à la fois les dépenses et les retours sur investissement des actions engagées et l'évolution des émissions de GES à partir d'une méthode adaptée de quantification ;
- Des points d'évaluation réguliers « chemin faisant » selon le planning établi et avec le concours des instances de pilotage définies ;
- Des recadrages plus lourds, pour vérifier l'efficacité des actions menées et l'adéquation du plan d'actions pluriannuel avec les objectifs du programme cadre et l'environnement de la démarche interne et externe.

Dans le budget 2011 nous pourrons examiner le premier volet d'action issue de ce programme cadre.

Avis favorable de la commission.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel.
Avis favorable.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
Avis favorable.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement.
Avis favorable.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme.
Avis conforme.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie de permettre ainsi d'avancer dans le sens déjà esquissé plus largement par notre Agenda 21, en franchissant une étape aujourd'hui, que je considère comme tout à fait importante.

N° 1-02

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le département mène des actions dans le domaine agricole depuis de nombreuses années. Il les accompagne, au travers d'aides financières directes ou de partenariats avec divers organismes. L'ensemble de cette politique est exprimé de façon cohérente pour son volet environnemental.

Les différentes actions dans le domaine économique, social ou touristique sont éparpillées. L'objet de ce mémoire est de consolider l'ensemble de nos actions dans le domaine agricole pour définir une politique cohérente et visible pour tous les Seine-et-Marnais.

Pourquoi une intervention du conseil général dans l'agriculture ? Parce que nous sommes en Seine-et-Marne et que les paysages agricoles sont un patrimoine identitaire pour notre département. L'agriculture façonne et structure nos paysages et nos territoires. Elle participe au maintien indispensable d'un cadre de vie pour les habitants.

Il nous faut accompagner les changements de pratiques agricoles. C'est une des conditions pour maîtriser les nuisances environnementales car l'agriculture évolue. Nous devons accompagner cette évolution. L'activité agricole a un rôle majeur dans la vie locale et l'approvisionnement des Seine-et-Marnais. Avec la diversification, le fait que l'agriculture se tourne vers le tourisme participe à la fonction sociale.

L'agriculture seine-et-marnaise représente 60 % de notre territoire. Nous sommes le premier département agricole d'Ile-de-France. Les grandes cultures sont prédominantes, les céréales, les oléo-protéagineux, la betterave.

Cette agriculture tend aujourd'hui à se diversifier dans ses productions et ses modes de production. L'agriculture biologique progresse lentement. On ne compte que 54 exploitations sur 2 800 en Seine-et-Marne. Cette agriculture est soumise à d'importants facteurs de fragilisation des équilibres car sa spécialisation la rend vulnérable et il y a les pressions de l'urbanisation.

Le contexte réglementaire est également complexe qu'il soit européen, national ou local. La définition par le département de sa propre stratégie, contribuera à renforcer l'identité de son territoire et la lisibilité de ses actions.

Une intervention du conseil général pour une agriculture plus durable sur le territoire s'articule autour de 3 orientations et de 9 objectifs.

Orientation A : Positionner l'agriculture comme un atout pour le territoire et pour les Seine-et-Marnais.

Objectif 1 : Développer la perception de l'agriculture comme un patrimoine par tous les acteurs du territoire.

Objectif 2 : Encourager les échanges entre agriculteurs et grand public.

Objectif 3 : Faire du département une collectivité exemplaire en matière d'utilisation de produits agricoles locaux.

Orientation B : Agir dans trois domaines prioritaires pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Objectif 4 : Accompagner les agriculteurs vers de nouveaux systèmes de production viables et durables, garants de la protection de la ressource en eau.

Objectif 5 : Favoriser la conservation de la biodiversité et la préservation du paysage en zone agricole.

Objectif 6 : Participer à atténuer les émissions de gaz à effet de serre en soutenant le développement des filières de valorisation de la biomasse.

Orientation C : Garantir la pérennité de l'activité et des espaces agricoles.

Objectif 7 : Assurer la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement et le développement du territoire et limiter la consommation d'espaces agricoles.

Objectif 8 : Affirmer la place du département dans la gouvernance du territoire et le réseau des acteurs agricoles.

Objectif 9 : Pérenniser et valoriser les productions et filières agricoles traditionnelles locales.

Je répondrai à d'éventuelles questions.

La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Qui souhaite intervenir ? Pierre Rigault.

M. RIGAULT. L'analyse de l'agriculture de Seine-et-Marne ne nous convient pas trop mal. On note une recherche de la vérité, à souligner.

Je ne partage pas le titre « une agriculture puissante » au moins pour trois raisons.

L'agriculture de Seine-et-Marne est vulnérable depuis un certain temps. Elle a perdu toutes les usines de transformation. Il n'y a plus d'abattoir. Il reste très peu d'usines pour le sucre.

A l'échelon national nous sommes complètement dépendants de l'étranger pour les engrais. Il n'y a plus un fabricant français d'engrais.

Le nombre de travailleurs de la terre diminue. En 1992 quand la réforme de la PAC a été mise en place, on a calculé qu'il fallait 150 installations par an pour maintenir le nombre d'agriculteurs en Seine-et-Marne. Il y a eu cette année 13 installations... Cela est préjudiciable pour les évolutions futures de l'agriculture. Quand un agriculteur travaille tout seul 200 hectares, il est sur des rails. Pour des nouvelles productions il ne peut dégager le temps nécessaire.

Nous partageons les orientations A et C. Nous divergeons sur l'économie. Vous proposez trois objectifs pour l'avenir, l'agriculture biologique, la vente directe et les niches et certaines nouvelles productions comme la biomasse. Si on est d'accord sur les cultures d'avenir, il y aura des modifications. Ces cultures rentrent directement dans l'après pétrole. A part les nouvelles cultures, ce que vous nous proposez en matière économique ne va pas dans le sens de l'après pétrole. Les cultures biologiques représentent moins d'un pour cent en Seine-et-Marne. Si j'ai bien compris, vous proposez que l'agriculture de Seine-et-Marne soit demain complètement biologique. Ca serait une révolution plus importante que celle des années 60. Avec cette proposition vous oubliez 98 % de l'agriculture de Seine-et-Marne.

Nous partageons votre analyse et vos propositions sur certains points. Nous ne voterons pas contre ce projet mais nous nous abstiendrons.

M. FENART. En 1957 après le Traité de Rome et jusqu'en 1991, on a demandé aux agriculteurs de produire au maximum. De 1992 à 2002 les objectifs ont été la maîtrise et la compétitivité. Depuis 2003 jusqu'en 2013 c'est la conditionnalité. Il faut laisser le temps aux agriculteurs de s'adapter. Un agriculteur qui est seul sur 200 hectares a le nez dans le guidon à certains moments de l'année. Il faut lui laisser le temps.

Le mémoire mentionne le rôle des cultures comme puits à carbone. C'est important. Tout n'est pas négatif dans ce mémoire mais des aspects sont quand même légers pour nous.

M. DEY. Cela dépend si on observe l'agriculture seine-et-marnaise en valeur relative ou absolue. Dans le contexte francilien notre agriculture est puissante. Dans un contexte national on peut avoir un autre regard.

Je distinguerai volontiers l'activité de production des agriculteurs sur leur exploitation et celle de la filière. Pour les engrais nous sommes extrêmement dépendants donc fragilisés. Il n'y a plus de coopérative ou très peu en Seine-et-Marne donc il n'y a plus de siège.

Ou avez-vous vu une préconisation dans le sens unique de l'agriculture biologique ? 54 exploitations sur 2 800 font du biologique ce qui n'est pas beaucoup. Jamais je n'ai préconisé 100 % car ce n'est pas envisageable.

Il faut voir la réalité de notre capacité d'intervention à laquelle on se tient. On peut accompagner en participant au MAE etc. On peut accompagner en aidant à la constitution d'une filière aval pour la production de biomatériaux etc. En réunissant les partenaires dans le cadre du projet de territoire, on a une vraie valeur ajoutée possible pour aider à constituer ces filières dont vous déplorez la fragilité.

L'avenir de l'agriculture n'est pas à 100 % biologique, je suis d'accord avec vous. Je ne vois pas où vous l'avez trouvé. Ca n'est écrit nulle part. Je ne comprends pas votre objection.

M. RIGAULT. J'ai peut-être mal compris ou je lis trop entre les lignes. 98 % de l'agriculture ne sont pas concernés par ce mémoire.

M. DEY. Où voyez-vous ça ? Des agriculteurs passent de l'herbicide au désherbage mécanique ? Ils ne font pas du bio et pourtant on les aide. On accompagne un certain nombre de pratiques agricoles mais ça ne signifie pas qu'on ne veut que du bio. On accompagne les démarches positives des agriculteurs. On est dans le vent de l'histoire. Tout le monde aujourd'hui a intérêt pour des raisons économiques, écologiques etc. Cette évolution est lente et difficile. Ca ne se fera pas en deux ans.

Nous ne disons pas : hors de l'agriculture biologique point de salut. Ce n'est pas écrit et je ne le défends pas. On est pour les produits bios français sans importation de l'étranger. Le Grenelle de l'environnement souhaite 20 % d'agriculture biologique. C'est un objectif ambitieux. Peut-il être atteint ? Je n'en sais rien mais c'est une base de discussion. On doit préparer l'après pétrole comme dans le plan climat et le plan départemental de l'eau. On ne défend pas un point de vue partial et caricatural.

M. RIGAULT. « Si les collectivités devaient intervenir le coût financier serait impossible à supporter. » On est tous d'accord.

Je souhaite une suspension de séance de cinq minutes, président.

M. LE PRESIDENT. Je vous donne mon éclairage et je vous accorderai bien volontiers cette suspension.

Le débat illustre assez bien la place et la dimension de l'intervention publique départementale. Elle ne peut pas être absolument multiforme. Elle doit se positionner dans les problématiques stratégiques et les évolutions que nous souhaitons accompagner du milieu agricole.

Vous avez souligné Pierre, la fragilité de l'économie agricole départementale en illustrant par certains éléments départementaux et nationaux.

Lorsque nous parlons d'une agriculture respectueuse de l'environnement, nous n'affirmons pas que dès demain, la totalité des productions agricoles doit être vertueuse. Nous indiquons une orientation vers laquelle il est souhaitable d'aller. Comme il s'agit d'une mutation en cours, nous apportons notre concours à l'activation de cette évolution mais je ne crois pas que le département ait la vocation ni les moyens pour accompagner l'économie agricole dans tous ses domaines.

Pas plus que nous n'accompagnons l'ensemble de l'activité économique tous secteurs d'activités confondus. Là où l'économie se régule convenablement d'elle-même, dont acte. Nous nous plaçons où il est nécessaire de soutenir des éléments d'innovation, avec un renforcement pour la recherche et le développement où se jouent les évolutions que nous appelons de nos vœux et que nous acceptons d'accompagner en fonction de nos moyens. Nous n'avons pas vocation à arroser tous les domaines d'activités agricoles. Nous essayons d'avoir une vision prospective en accompagnant, sans pouvoir faire plus.

M. AGISSON. Il est surprenant que les deux agriculteurs de cette assemblée n'aient pas été consultés.

M. LE PRESIDENT. Les services ont rédigé ce mémoire. Le travail des commissions et de l'assemblée c'est celui de la maturation des projets par les politiques. La responsabilité incombe à l'exécutif selon le code général des collectivités territoriales : « Le président du conseil général prépare les séances et présente les rapports. » Nous travaillons en permanence et il y a un moment de régulation politique avec toutes les compétences, pas seulement professionnelles, sinon notre assemblée ne serait pas composée de conseillers généraux représentant les citoyens des cantons. Elle serait comme un conseil économique et social avec les différentes forces vives du territoire. Nous sommes dans une instruction politique des choses, bien entendu. Il ne s'agit pas de nier la compétence de nos collègues. Leur éclairage est utile. Ils viennent de l'apporter l'un et l'autre ce qui est bien normal.

La séance est suspendue pour cinq minutes. Merci d'y veiller.

(La séance est suspendue à 11 heures 53.)

-:-

(La séance est reprise à 12 heures 03.)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

La parole est à Pierre Rigault.

M. RIGAULT. Nous avons pris acte de vos explications président et de celles du rapporteur. Nous maintenons notre position.

M. LE PRESIDENT. Qui est l'abstention.

M. RIGAULT. Oui.

M. FENART. Il est quand même écrit dans le mémoire : « Affirmer la place du département dans la gouvernance du territoire et le réseau des acteurs agricoles. » La gouvernance du territoire...

M. LE PRESIDENT. Et alors ? Où est le problème ?

M. FENART. Ca veut dire que le département a l'intention de s'immiscer dans les affaires agricoles des agriculteurs d'une manière importante.

M. DEY. Absolument.

M. EUDE. C'est une bonne explication de vote.

M. LE PRESIDENT. Le groupe USM par son abstention semble souhaiter que le département ne s'intéresse pas à l'agriculture et qu'elle se régule toute seule comme une grande. Dont acte.

Mme NOURY. Il ne s'agit pas de s'intéresser mais de ne pas s'immiscer.

M. BALLOT. Il ne faut pas que vous augmentiez le prix de la baguette de pain. (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM s'abstient.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

N° 1-03

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Nous sommes sollicités pour donner un avis sur ce schéma d'aménagement et de gestion de l'eau au niveau de l'Yerres. Le S.A.G.E. a pour ambition de déterminer les orientations et les objectifs de la gestion des eaux pour un bassin versant et de définir les actions qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Le S.A.G.E. de l'Yerres comporte cinq enjeux majeurs détaillés dans le tableau du mémoire : l'amélioration de la fonctionnalité écologique, l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, la maîtrise du ruissellement, l'amélioration de la gestion quantitative, la restauration et la valorisation du patrimoine et des usages liés au tourisme.

Une lecture attentive nous a amenés à faire un certain nombre de remarques en particulier la nécessité comme le demande l'agence de l'eau, des études hydro morphologiques plus complètes sur l'ensemble du bassin. Il convient de réfléchir davantage sur les transferts de polluants en aménageant des dispositifs auto épurateurs.

Les modalités financières d'adhésion au futur syndicat doivent être précisées et soutenables économiquement sous peine d'un refus d'adhésion et du non-aboutissement de la démarche.

Le conseil général est identifié comme partenaire financier. Il ne doit pas être oublié dans les différentes fiches d'actions que nous sommes aussi un partenaire technique.

Avis favorable avec ces remarques.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-04

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. En l'absence de syndicat départemental unique, le département doit assurer la répartition de la dotation 2010 du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ). La première répartition réalisée en avril, n'a pas permis de répartir l'ensemble de la dotation. Une répartition complémentaire est donc proposée.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement et de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. En préalable j'indique que ce mémoire est le fruit d'un long travail entrepris depuis juillet 2009. Il a mobilisé les services auxquels je veux rendre hommage aujourd'hui. Ils ont su relayer les élus, les éclairer et traduire véritablement les orientations qu'ils souhaitaient.

(M. le rapporteur procède ensuite à la lecture du rapport de M. le président.)

C'est un mémoire équilibré qui fait bien la part des choses, résultat d'une large concertation. A quelques nuances près, il a recueilli un consensus des élus du nord de la Seine-et-Marne. J'espère qu'ici il fera l'unanimité.

Avis favorable des commissions.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis favorable.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Qui souhaite prendre la parole ? Jean-Pierre Bontoux.

M. BONTOUX. Je suis satisfait d'avoir enfin une orientation stratégique pour ce secteur important de notre département. J'ai quelques remarques qui sont les miennes et celle de Mitry-Mory, chef lieu de canton qui a écrit au président le 9 juillet pour insister sur un certain nombre de points.

Les transports sont dans un vaste débat situé dans le cadre du Grand Paris. La tangentielle, écartée régulièrement depuis près de 30 ans malgré nos demandes réitérées ici et ailleurs, reste pour les habitants de notre secteur une priorité. On l'a encore vu ce matin. Si on avait un axe ferré reliant l'ensemble des pôles de l'est francilien, on n'aurait pas de tels retards et de telles conséquences pour l'écologie. Ca permettrait de desservir les pôles d'excellence que sont Roissy, Marne-la-Vallée etc. via Mitry.

L'aménagement des tunnels de la gare du nord et du Châtelet a de lourdes conséquences pour nous. Il faut insister. On nous avance les questions financières depuis 20 ans. Cela a de grandes conséquences pour les habitants du nord-ouest seine-et-marnais. Cela entraîne des retards considérables, des pertes de temps. Je sais qu'il y a débat avec le STIF mais on tient à le répéter même si nous ne sommes pas entendus nulle part depuis trois décennies et que ce n'est pas dans le document d'orientations stratégiques.

Une question nous préoccupe beaucoup qu'on ne retrouve pas dans ce document, les mesures de protection phonique et d'insertion paysagère de l'ensemble des travaux routiers. Il suffit de regarder les zones rouges du plan bruit du département pour Mitry, ville pilote choisie. L'impact du réseau routier est extrêmement lourd sur les conditions de vie des habitants notamment pour les nuisances sonores. On souhaite dans l'avenir un travail sur ce point.

Aéroports de Paris est le grand aménageur de notre secteur. Nous insistons sur la nécessaire consultation des communes lorsqu'ils aménagent le territoire. Nous sommes très inquiets car maintenant l'aménagement est à l'est de l'aéroport, sur la Seine-et-Marne et nous n'avons pas connaissance des projets actuels d'AdP. Je suis cela depuis 25 ans. Je sais que le Val d'Oise a eu connaissance à une époque des plans d'AdP alors que nous ne savons rien. Dans le cadre de la révision des PLU, des POS, des SCOT, ils demandent que l'on mette en zone constructible un certain nombre de secteurs, sans nous indiquer leur destination. Les communes s'opposent à cela pour l'instant ce qui est peut être préjudiciable au développement économique. Sur un point de principe aussi important, elles ont raison d'avoir cette position. Le conseil général doit intervenir pour qu'AdP soient un peu plus transparents à l'avenir.

Il existe une très ancienne faiblesse sur les questions hydrauliques. Lorsqu'on a lancé les premières études sur Roissy, j'ai demandé aux services d'être très attentifs à cela notamment au bassin des Renardières qui présente un grand intérêt pour la protection de l'environnement mais aussi un énorme risque pour les populations en aval. Il ne faudrait pas se satisfaire d'une petite formule. La loi

sur l'eau doit être appliquée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. On ne sent pas de vigueur de la part des autorités préfectorales. Le conseil général peut aider dans ce domaine.

Les élus du SIEP Marne-nord ont demandé une antenne hospitalière, un peu plus pointue que ce qui est proposé aujourd'hui. Je n'ai pas déposé d'amendement parce que je suis d'accord sur les principes généraux mais je voulais le redire dans ce débat pour que ce soit acté et que les services regardent ces questions.

Le schéma directeur du SIEP Marne-nord arrive à terme au 14 décembre. Il vient de prendre la décision d'élaborer son SCOT. Il est nécessaire de se rapprocher de ce SIEP pour voir comment il va travailler. Si on veut aller à terme, il vaudrait mieux que nos services y participent pleinement. Ça devrait commencer vers la fin de l'année et continuer durant toute l'année 2011.

Telles sont mes remarques qui sont aussi celles des élus de Mitry-Mory et de Compans.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Gérard Eude.

M. EUDE. C'est un dossier dans lequel je me suis beaucoup impliqué. Cela fait un certain temps que nous disons que Roissy est un pôle important de développement pour la Seine-et-Marne, sans qu'il s'y passe de manière organisée ce que nous souhaitons, en particulier avec un conseil général qui avait quelques difficultés pour intervenir sur ce territoire. Il y a des raisons historiques à tout cela. Le développement de Roissy ne nous a pas profité à la hauteur de ce qui pouvait être espéré.

Après deux ans de travail, nous avons réussi à produire un document qui était attendu sur ce secteur. Lorsque nous avons pris l'initiative avec les élus locaux d'organiser une délégation pour dire un certain nombre de choses à Christian Blanc, nous étions en position pas très forte pour présenter un document stratégique avec un consensus territorial. Nous avons réussi à produire ce document avec un consensus assez grand, même s'il reste des éléments à discuter, améliorer.

Nous avons mis en place une conférence territoriale permanente en lien avec les élus locaux et les parties prenantes. Ce document n'est pas une fin en soi. Il permet d'affirmer un certain nombre d'orientations stratégiques fortes positionnant non seulement les trois cantons de Seine-et-Marne concernés par Roissy mais la totalité de notre département comme un acteur majeur devant bénéficier des retombées de Roissy mais ayant aussi un certain nombre d'exigences pour la qualité de vie des habitants. Les services ont souffert sur ces dossiers. On les a beaucoup sollicités mais le résultat est à la hauteur des exigences.

On a un document stratégique pour la Seine-et-Marne mais Roissy ce n'est pas que la Seine-et-Marne. C'est aussi la région. Nous sommes maintenant outillés pour avancer, pour aller voir les autres départements, la région.

Le président Eblé se souvient que nous avons signé il y a deux ou trois ans une déclaration commune avec les présidents du 95 et du 93 et de la région. Comme nous sommes ainsi un peu en avance, sans vouloir instaurer une concurrence stupide avec les autres parties de Roissy, nous pouvons peser pour un développement équilibré de la plate-forme où la Seine-et-Marne compte. Il serait bon de reprendre l'initiative. J'en ai déjà parlé avec Jean-Paul Planchon à la région qui est partie prenante. Il faut qu'elle soit une actrice déterminée pour ce territoire.

Mme PELABERE. Je suis satisfaite que la population de ces cantons soit enfin entendue. Quand on dit que nous voulons le beurre et l'argent du beurre parce que nous sommes à côté de Roissy, ça me fait un peu mal. Ces populations ont droit aussi au respect, pas qu'aux décharges. Il y a tout un développement économique à prendre en compte, le tourisme d'affaires, le pôle touristique Marne-Ourcq et Morin. C'est un territoire très riche, plein de potentiel. L'intérêt de ce document c'est qu'il est évolutif et qu'on pourra continuer à l'améliorer.

Merci aux services qui ont travaillé comme des fous. Le résultat est à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre même s'il est perfectible.

Mme TALLET. Chacun peut saluer l'initiative du conseil général et le travail des services. Cette nouvelle démarche ouvre des pistes de réflexion dans le département qui ne peut que s'en sentir grandi.

Notre groupe est sensible à toute réflexion sur le territoire. Elle doit se fonder sur la prise en compte des besoins humains de ce territoire, singulièrement de nos habitants qui doivent être au cœur de nos préoccupations.

On a souligné le transport, l'emploi, la formation, la qualité de vie qui sont des points sur lesquels bien évidemment on ne doute pas qu'il y aura toute notre attention et notre vigilance.

Dans ce secteur comme dans tous ceux concernés par les débats autour des pôles de compétitivité, des clusters, des zones de développement autour des futures gares même à un horizon un peu lointain, il faut toujours avoir pour objectif le bien-être de nos concitoyens et le développement équilibré de notre département.

On en a parlé tout à l'heure pour l'agriculture. Il faut bien expliquer ce qu'est la gouvernance. Si c'est des lieux d'expression commune pour que les intérêts des uns et des autres puissent être confrontés pour trouver des solutions, c'est un terme intéressant à ne pas confondre avec une gestion centralisée qui aurait un peu tendance à oublier le citoyen. La gouvernance ne nous fait pas peur à condition que toutes les démarches soient avec les collectivités territoriales, sans lien de vassalité entre les uns et les autres.

A un moment certains peuvent dire qu'ils se fichent des revendications territoriales parce qu'elles sont contraire à l'intérêt général. Ce n'est pas tout à fait vrai. L'histoire nous a souvent montré qu'un vrai projet collectif n'est viable que s'il travaille avec les gens. A force de vouloir faire le bonheur des gens sans eux, très rapidement on est contre eux. Dans des projets de ce type, il faut absolument savoir faire naître ce qu'il y a de commun, pas simplement manier les termes de compétitivité, de rayonnement à l'international. Si notre population a l'impression qu'on l'oublie dans ses problèmes quotidiens, comme tout le reste de la société, notre organisation politique en sortira profondément amoindrie.

M. LE PRESIDENT. Merci pour vos contributions. Beaucoup de remarques justes ont été dites.

Nous sommes en mouvement pour ce territoire stratégique du département. Il est compliqué car des dynamiques de développement, économiques sont en jeu mais aussi des nuisances extrêmement perturbantes. On est dans un espace de contradictions. Les solutions ne sont pas simples à élaborer, encore moins à mettre en œuvre.

Au motif de cette complexité, on ne peut rester dans l'immobilisme qui n'est qu'un faux immobilisme. Si nous ne bougeons pas, d'autres acteurs continuent d'avancer en fonction de leurs seuls intérêts. Les nuisances nous les aurons. Les progrès économiques et humains si nous ne les prenons pas en charge, nous échapperons. On aura une double pénalité qui ne serait pas satisfaisante.

Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? ...

Je mets aux voix l'amendement sur la dimension touristique du dossier.

Il est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Il est adopté amendé à l'unanimité ce qui donne d'autant plus de force et de poids à notre position.

N° 1-06

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Par délibération du 26 juin 2009, le département a décidé de renouveler son adhésion au Groupement d'Intérêt Public Emploi Roissy CDG pour une durée de 6 années et a approuvé la convention constitutive régissant cette structure. A la suite de modifications sollicitées par l'Etat, le GIP prévoit d'apporter divers ajustements à cette convention et au règlement intérieur, ainsi qu'au règlement financier qui lui est annexé.

Les modifications sont détaillées dans le mémoire. Quant au protocole régissant le financement, il prévoit que le conseil général de Seine-et-Marne participera à hauteur de 7 % pour des charges évaluées chaque année dans le cadre du budget du GIP, plafonnées à 420 000 €.

La répartition porte donc la participation du département aux charges du groupement à un montant maximum de 22 400 € arrondis à 30 000 €, inscrits au BP de 2010.

Il est précisé que dans le cadre de son renouvellement pour six ans, le GIP a établi un programme d'actions comptant cinq axes.

Le Conseil d'Administration du groupement a adopté le 9 juillet 2010 les modifications de la convention initiale ainsi que le protocole financier.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite intervenir ?

M. EUDE. Espérons que ça va se mettre en mouvement et qu'il n'y aura pas encore de modifications de l'Etat qui a fait traîner les choses.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-07

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. MORIN. C'est un dossier important pour tout le pays de Meaux. J'espère que les services donneront un avis favorable à ce projet.

Nous avons lancé une étude depuis deux ans sur la requalification des zones industrielles et d'abord sur celles de Meaux et de Poincy, par la société Setec. Le travail doit être rendu le 30 septembre. Il s'avère que les travaux seront de l'ordre de 10 M€. L'apport du conseil général d'un million d'euros permettra de participer à ces requalifications.

Ces zones comptent au moins 5 000 emplois. Il faut aussi rester qualifié par rapport au développement du territoire en matière économique. Je pense au parc d'activités du pays de Meaux. Dans ces zones on trouve beaucoup d'activités industrielles proprement dites. Elles doivent être maintenues. J'espère que les services étudieront ce dossier avec toute l'attention nécessaire. La Setec nous donnera un point de vue sur la gestion juridique de ces zones pour savoir si on fait appel à un PPP ou non.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-08

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme CHAIN-LARCHE. En cette période où nous travaillons beaucoup sur notre territoire, je veux exprimer ma reconnaissance aux personnes de la DADT qui sont, Coralie, Frédérique et Adeline. Elles nous apportent un appui technique pertinent et extrêmement efficace. Elles nous permettent de nous fédérer autour de ce très beau projet que nous allons développer ensemble sous le regard bienveillant de Bertrand Caparroy que je n'oublie pas.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-09

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le contrat CONT.A.C.T est un dispositif contractuel destiné à favoriser le développement et l'aménagement des communes de 2 000 à 7 000 habitants. La commune d'Ecuelles est candidate à ce dispositif pour mettre en œuvre son projet urbain qui repose sur 8 objectifs :

- 1 – Proposer aux Ecuellois une offre culturelle de qualité ;
- 2 – Permettre aux Ecuellois une pratique sportive variée avec des équipements respectueux de l'environnement ;
- 3- Offrir aux Ecuellois un ensemble d'équipements publics modernes et rénovés ;
- 4 – Embellir le cadre de vie et améliorer le fonctionnement urbain ;
- 5 – Proposer aux Ecuellois une offre diversifiée de logements ;
- 6 – Développer une zone d'activités économiques novatrices ;
- 7 – Fournir aux Ecuellois une offre sociale et médicale pérenne ;
- 8 – Favoriser, pour les Ecuellois, le développement des cheminements doux.

Le programme d'actions 2010-2014 du contrat s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe globale de subvention de 345 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-10

Mme POTTIEZ-HUSSON, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La commune de Jouarre présente une demande d'aide. Il faut savoir que sa population s'élevait à 4 085 habitants en 2006. Elle a un taux de croissance assez soutenu. Ces projets sont : la création d'un gymnase, l'aménagement des abords du gymnase, la réalisation d'un terrain multisports, la réhabilitation de la salle polyvalente, la réhabilitation des abords de la mairie.

La participation du département s'élève à 313 810,15 €. Je vous fais grâce de la répartition.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-11

M. LE PRESIDENT. Nous arrêtons après ce mémoire car le suivant sur Roland Garros entraînera des débats qui pourraient nous emmener au-delà de 13 heures.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit de l'avenant n°4 à la D.S.P. C'est le signe que cette délégation vit bien. Cet avenant porte sur la modification de l'article concernant les pénalités pour les clients inéligibles ;

- la modification du catalogue de services et des tarifs associés ;
- la modification du planning du programme des extensions de l'avenant n° 3 et des modalités de versement de la subvention afférente ;
- la précision concernant l'ordre hiérarchique des technologies à mettre en place dans les zones blanches de l'ADSL.

Après le versement d'une pénalité de 50 000 € par mètre délégataire, il s'avérait nécessaire de bien préciser les conditions dans lesquelles nous appliquons ces pénalités pour qu'elles ne donnent pas lieu à des contestations et que nous n'allions pas systématiquement devant le tribunal administratif. D'un commun accord nous avons rédigé un nouveau processus concernant ces pénalités. Il est détaillé dans l'annexe. Il ne modifie pas le montant des pénalités ni le calendrier de l'exigibilité. C'est simplement à l'intérieur que sont les modifications.

L'avenant porte aussi sur :

- la modification du catalogue de services et des tarifs associés pour rendre l'offre compétitive en fonction de ce qui se passe sur le reste du territoire français et des autres réseaux ;
- la modification du planning du programme des extensions de l'avenant n° 3 et des modalités de versement de la subvention afférente ;
- la précision concernant l'ordre hiérarchique des technologies à mettre en place dans les zones blanches de l'ADSL.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

(La séance est reprise à 14 heures 40.)

(INSERER ICI LES NOMS DES PRESENTS)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La fédération française de Tennis a lancé un appel à candidature pour accueillir le tournoi international de Roland Garros, le siège de la Fédération française de tennis et l'Académie fédérale de tennis. Marne-la-Vallée s'est portée candidate. Pour soutenir et renforcer cette candidature, il est envisagé une convention partenariale d'actions. Il vous est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le président à la signer. Il y a d'autres candidats, Gonesse, Evry, la ville de Paris.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis favorable.

M. BARBAUX. Je soutiens cette candidature mais il faut que nous soyons tous vigilants pour l'implantation d'un tel projet dans ce secteur. Quand je lis qu'il « possède une accessibilité qui n'a pas d'équivalent en Ile-de-France » je fais des réserves. C'est limitrophe de mon canton et je traverse ce territoire pour prendre l'autoroute. Je suis inquiet devant un gros projet comme ça, sans évolution des infrastructures principales qui n'ont pas changé depuis de nombreuses années. Une telle initiative est porteuse pour notre département mais il faut que les autres partenaires jouent le jeu sur la nécessité de faire évoluer les infrastructures.

M. LE PRESIDENT. Je partage cette vision. L'infrastructure est structurante donc elle produit des effets. Il faut qu'on soit en capacité d'accompagner.

Le tournoi de Roland Garros ne va pas gêner de façon permanente, quotidienne récurrente. 400 salariés viendraient mais les manifestations seraient exceptionnelles. Le tournoi de tennis dure 15 jours. On optimise les atouts. Le territoire peut déjà accueillir ce site contrairement à Gonesse qui doit réaliser des infrastructures de transport à une date qui n'est pas connue alors que nous disposons du RER A pour aller à Paris et de l'interconnexion TGV pour la clientèle internationale. Le public du tournoi de Roland Garros est majoritairement étranger.

Nous reviendrons à la séance d'octobre, sur ce sujet pour adopter une délibération de soutien à la candidature qui est intéressante. Elle peut permettre une diversification de l'activité. On n'est pas sûr de l'emporter. La candidature parisienne a plus de chance compte tenu de l'image de Paris. Mais le site de Roland Garros fait 8 hectares. Les autres sites des grands tournois n'ont pas moins de 20 hectares. Les possibles extensions proposées par la ville de Paris sur le stade Jean Bouin, les serres d'Auteuil et les pelouses de Longchamp ne permettent pas de dépasser 14 hectares. Nous proposons 35 hectares. L'investissement pour l'aménagement à Paris est de l'ordre de 200 M€. La construction d'un stade neuf coûterait 600 M€. C'est infiniment plus coûteux de venir chez nous mais c'est aussi infiniment plus rémunérateur pour la Fédération française de tennis qui prendra seule sa décision.

Contrairement au circuit de F1 qui faisait craindre des nuisances et au stade de Sénart qui comportait pour partie des investissements publics, il s'agit là d'un investissement privé. La fédération a les moyens d'assurer cet investissement. Elle choisira en fonction de ses intérêts fédéraux et pas d'autres considérations. Elle envisage un court central couvert qui permettrait des manifestations nocturnes de tennis. Cela permet de vendre de la diffusion télévisuelle en prime time à des tarifs infiniment supérieurs au matin ou à l'après-midi. Ce stade couvert leur permettrait de mutualiser l'espace et d'accueillir des manifestations sportives, des spectacles, en louant. A Flushing Meadow, s'est déroulée une compétition internationale de natation en aménageant un bassin olympique provisoire sur le court central. La fédération pourrait récupérer des recettes pour amortir son investissement.

Des tournois sont organisés par la fédération française à charge de loyers comme le tournoi de Paris-Bercy. Il serait rapatrié sur ce site dans l'hypothèse où elle opérerait pour un site décentralisé. Les dossiers de Versailles et de Gonesse présentent un certain nombre d'atouts mais aussi quelques inconvénients.

On peut considérer que nos chances sont sérieuses et justifient cet investissement modéré. L'attractivité, la notoriété, l'image seraient importantes pour notre territoire. Si notre site était retenu par la fédération, il y aurait toute une phase approfondie de travail pour s'assurer que les conditions de fluidité et de non-nuisance sont présentes. On a intérêt à attirer un équipement aussi structurant sur notre territoire qui serait une très bonne nouvelle.

M. EUDE. J'ai l'impression monsieur le président que vous n'avez pas répondu à la question posée. Vu la prestation de M. le préfet ce matin, ce serait intéressant d'y répondre.

M. LE PRESIDENT. C'est-à-dire ?

M. EUDE. Quels sont les efforts d'infrastructure de l'Etat lorsqu'il est responsable d'un tel projet ? Vous avez raison monsieur le président. C'est un projet tout à fait intéressant et structurant pour la Seine-et-Marne. Marne-la-Vallée est une opération d'intérêt national. Quand on veut en sortir, on a du mal. Cette opération est d'abord portée par un établissement public d'aménagement quand même dirigé par l'Etat même s'il y a des présidents.

C'est dommage que tu n'aies pas posé la question ce matin à M. le préfet. Il a été très prolix pour montrer qu'il n'y avait pas de réduction des politiques publiques. On n'est pas forcément d'accord avec lui. C'est bien de l'entendre. Il existe une vraie question sur la nature de ce projet.

Comme département, on ne peut faire comme si un projet de cette nature n'était pas intéressant pour nous. Si nous étions retenus, il faudrait que l'Etat fasse les efforts nécessaires dans ses investissements de services et d'infrastructures pour que ça contribue au bonheur de nos populations.

C'était important de répondre à cette question parce que ce matin on a fait un peu les bisounours. Il faut aller au-delà.

Je suis très heureux que Seine-et-Marne Développement soit dans cette boucle. Comme dans tout projet de cette nature, il est évidemment essentiel de mesurer les retombées économiques au-delà de l'enthousiasme que je partage. Roland Garros en Seine-et-Marne, ça serait super, on n'aurait pas que Disney. Ca serait une seconde locomotive. Mais il faut aussi mesurer les intérêts objectifs pour nos populations en termes d'emplois, de rentrées fiscales et d'équilibres pour les infrastructures et les services.

Encore une fois, c'est quand même rassurant que notre belle Seine-et-Marne et Marne-la-Vallée soient considérés comme des sites prometteurs y compris pour un investissement de cette nature.

M. LE PRESIDENT. Une partie de la réponse sur les investissements d'Etat est dans les engagements pris dans le cadre de l'avenant à la convention de 1987 pour l'installation de Disney. Ce n'est pas simplement le traitement de la question de Villages Natures. C'est une vision sur plusieurs années de développement de l'ensemble du secteur du Val d'Europe pour aller vite. Même si maintenant la géographie le dépasse un peu.

M. BARBAUX. Je ne suis pas bisounours du tout. Je parle comme élu riverain avec les projets qui se décalent vers l'autoroute et vers le sud. C'était l'objet du livre blanc pour Villages Natures. J'en ai effectivement assez que l'Etat ou d'autres me disent que les échangeurs existants sont suffisants, qu'il n'y a pas d'aménagement à faire etc.

M. LE PRESIDENT. On est à 100 % au nord de l'A 4, en totalité sur le territoire de Bailly-Romainvilliers pour les 35 hectares. C'est vrai que l'impact est important.

M. TURBA. Toute la Seine-et-Marne doit être derrière ce projet. C'est une opportunité à saisir.

J'ai aussi la mémoire de mon territoire pour une opération OIN. Le gouvernement avait choisi notre territoire pour implanter le grand stade. Un autre gouvernement arrivant derrière a décidé de l'implanter ailleurs alors que tout était fait.

Il faudra aussi convaincre le monde médiatique sportif. J'ai aussi cette expérience remontant à quelques années. Tous les jours les unes de *L'Equipe* dénonçaient l'implantation du grand stade à Sénart.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je vous demander d'aller vite pour ne pas terminer à des heures déraisonnables. Les rapporteurs doivent se mobiliser pour une très, très grande concision dans la présentation. Vous avez tout examiné dans les commissions donc on peut aller vite. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'aspect technique des dossiers.

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le présent dossier a pour objet de proposer la création de 12 emplois non permanents pour répondre à des besoins occasionnels et accompagner les services dans l'organisation d'activités ponctuelles, qui ne peuvent reposer sur le seul personnel permanent.

Je passe sur les efforts dus aux restrictions budgétaires que nous avons faits depuis 2008.

Selon la nature des missions à assurer, ces emplois seront créés en référence aux cadres d'emploi suivants : attaché ou ingénieur, rédacteur ou technicien supérieur, adjoint administratif ou adjoint technique.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-02

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le CNFPT propose aux établissements et collectivités territoriales une nouvelle démarche partenariale : les Contrats d'Objectifs Territorialisés qui visent à inscrire les relations du CNFPT et des collectivités dans la durée, sur un territoire, sur l'ensemble du champ des ressources humaines et non plus la seule formation continue. Aussi, il est proposé de conclure un C.O.T. avec le CNFPT qui comporte trois axes stratégiques déclinés en projets : accompagner et développer la professionnalisation des agents, faciliter l'évolution professionnelle des agents, renforcer et développer la qualité du service rendu.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-03

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le conseil général a voté, lors de sa séance du 29 janvier 2010, un crédit de 15 000 € au titre du budget primitif 2010, destiné au fonctionnement de diverses associations à caractère culturel ou sportif, au bénéfice des agents du département. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations ayant présenté une demande.

L'Amicale 77 compte actuellement 144 adhérents, dont 50 agents du département auxquels s'ajoutent des membres de leur famille. L'Association du Personnel de la Préfecture et du Conseil général de Seine-et-Marne comprend 255 adhérents dont 64 agents du département ou leur famille.

Depuis quelques années, le nombre d'adhérents diminue. C'est pourquoi il est prévu d'attribuer cette année à l'Amicale 77 5 000 € et à l'Association du Personnel 5 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-05

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Ce dossier propose l'adhésion du département de Seine-et-Marne à l'association de préfiguration relative à la mise en place d'un dispositif commun de portail internet de dématérialisation pour les marchés publics d'Ile-de-France.

La région d'Ile-de-France considère que de nombreuses collectivités surtout les plus petites auront des difficultés pour se familiariser avec ces nouvelles procédures. Le portail vise à les aider dans ces démarches.

Il est proposé :

- d'approuver l'adhésion du département de Seine-et-Marne en tant que membre fondateur à l'association de préfiguration relative à la mise en place d'un dispositif commun pour les marchés publics d'Ile-de-France.
- d'approuver les statuts de l'association tels que joints en annexe à la présente délibération.
- de désigner Michel BÉNARD en qualité de représentant titulaire du département à l'assemblée générale de l'association et Bertrand CAPARROY en qualité de représentant suppléant.
- d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du département, les actes et documents nécessaires à cette adhésion et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-06

Mme PELABERE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Habituellement les membres des jurys sont élus de façon permanente lorsqu'il y a des commissions d'appels d'offres. Pour le collège de « L'Arche Guédon » qui s'inscrit dans le projet de collège du XXI^e siècle et dans le plan climat énergie départemental, présenté dans ce rapport, avec une certification HQE, il est proposé de constituer un jury spécifique plus en adéquation avec les problématiques territoriales et les compétences sectorielles des conseillers généraux.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Le jury serait composé du président comme membre de droit et de M. Eude, Mme Delessard, M. Turba, Mme Noury et M. Satiat. C'est une liste unique mais si on appliquait la proportionnelle on trouverait le même résultat.

Il n'y a pas d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

Les candidats suppléants sont : MM. Corneille, Aubert ; Aiello, Mme Picard, M. Rodier.

Il n'y a pas d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

Je mets aux voix le projet de délibération ainsi complété.

Il est adopté ainsi complété.

Mme NOURY, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'Etat et le département se sont accordés sur un système d'échange sans soulte de plusieurs biens immobiliers liés, notamment, à l'exploitation des routes. Cet accord qui fait l'objet du présent dossier, sera acté par un protocole puis traduit par un acte authentique d'échange.

Par convention en date du 23 janvier 2008, l'Etat et le département ont précisé les biens immobiliers mis mutuellement à disposition.

En vue de régulariser ces situations de propriété, l'Etat et le Département sont convenus d'un système d'échange immobilier, sans soulte, qu'il convient d'acter par un protocole dont le projet vous est soumis en annexe au projet de délibération joint au présent rapport.

Par cet échange, le département devient notamment propriétaire de l'intégralité de l'immeuble situé 2 rue Eugène Godin à Melun, estimé à 1 477 500 €, alors qu'il n'en détient aujourd'hui qu'une part de 17,5 %, ainsi que de l'intégralité du site de l'ancienne subdivision de Brie-Comte-Robert.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Je suis étonné qu'on mentionne qu'un acte authentique sera rédigé par France Domaine. Je croyais que l'authenticité était de la compétence des notaires... (*Sourires.*)

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je vois que vous défendez toujours cette noble corporation des notaires mon cher Jacques.

M. BALLOT. Je ne défends pas la corporation.

M. LE PRESIDENT. Elle le mérite pourtant.

M. BALLOT. Je souligne une contradiction.

M. LE PRESIDENT. Les services vont regarder ça.

M. BALLOT. Les notaires se battent encore pour le monopole de l'acte authentique. Ça m'étonnerait qu'un organisme si bien soit-il, puisse rédiger un acte authentique.

M. LE PRESIDENT. C'est plutôt un acte administratif authentique.

M. BALLOT. Tout à fait.

M. LE PRESIDENT. Merci Jacques pour cette lecture vigilante.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-09

Mme NOURY, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel.
(Procède à la lecture du rapport de M. le président.)

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Un petit problème a été soulevé en commission des finances par M. Parigi président du SMICTOM. Si le syndicat de Coulommiers a la compétence pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il ne l'a pas pour l'élimination des déchets. On a dit que l'avis conforme serait donné en fonction de la réponse des services.

Mme CHANTAL HUBLLOT. J'ai pris contact avec la direction du SMICTOM. Il nous a confirmé qu'il est bien compétent pour la collecte et le traitement. Compte tenu du schéma départemental de traitement des déchets ménagers, cela se fait actuellement dans le nord du département. Le SMICTOM délègue sa compétence au SMITOM nord Seine-et-Marne. Néanmoins c'est bien au SMICTOM d'instituer et de percevoir la redevance puisque le SMITOM nord Seine-et-Marne la facture au SMICTOM.

M. RIGAULT. Avis conforme monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-10

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le conseil général prend en charge, dans le cadre de la conduite du projet de Transport en Commun en Site Propre Sénart-Melun, l'organisation d'une visite du Busway de Nantes pour les élus et personnes qualifiées des collectivités de Seine-et-Marne concernées par ce projet. Cette réalisation à Nantes fait en effet référence dans ce domaine au plan national.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je regrette seulement qu'on soit en régularisation. Ce voyage a eu lieu il y a quelques jours. Ca reste d'ordre raisonnablement administratif.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-01

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ca fait suite à l'avenant n° 8 signé à Matignon. Il s'agit d'accompagner les études liées au transport avec un financement à hauteur de 50 % par la région et 50 % par le département. L'étude durera 11 mois pour un coût global de 200 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-02

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier présente un projet de protocole de partenariat entre la SNCF, RFF et les collectivités locales relatif à l'aménagement du quartier de la gare de Melun sur des emprises ferroviaires à libérer. Ce protocole a notamment pour ambition de créer les conditions d'une amélioration très sensible des conditions d'accès à la gare, en particulier en lien avec l'arrivée du futur TCSP Sénart-Melun dont les études sont portées par le département pour le compte du STIF. Dans le cadre de ce protocole, il est également proposé un projet de convention avec la CAMVS définissant les modalités d'une participation financière du département au titre des études relatives à la reconstitution et à la libération des installations ferroviaires de la gare de Melun.

Cette convention impliquerait une participation du département à hauteur de 25 000 € HT.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-03

Mme PELABERE suppléant M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il est proposé que le département se porte maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de certains points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express. Les travaux seraient à réaliser entre 2011 et 2015. Par ailleurs, le département sollicite une subvention auprès du STIF et de la région d'Ile-de-France à hauteur de 50 % chacun de ce montant pour financer la réalisation de ces travaux.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-04

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne 2 projets de conventions. Le premier est le projet de convention partenariale de 6 ans et demi entre le département, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le Syndicat Intercommunal de Transports du Bassin Chellois et des Communes Environnantes et la Société de Transports du Bassin Chellois, relative à l'organisation et au financement du réseau de transport Apolo 7 dans le cadre de la conclusion des contrats de « type II ». La participation financière du département serait forfaitaire et actualisable. Elle serait fixée à 47 000 € HT valeur économique 2008.

Le second projet de convention dite « relais » est relative au soutien financier apporté par le département au Syndicat Intercommunal de Transports du Bassin Chellois pour la période de janvier à juin 2010. La participation financière du département serait fixée forfaitairement à 25 000 € TTC pour cette période.

Avis favorable de la commission.

M. RIGULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne un projet d'avenant relatif au fonctionnement du réseau SIYONNE. Ce projet permet d'intégrer l'offre de transport mise en place le 21 décembre 2009 pour assurer la desserte du nouveau centre commercial du Bréau à Varennes-sur-Seine. De plus, le SITCOME a voté le 13 avril 2010 une participation au fonctionnement du réseau SIYONNE pour l'année 2010 en diminution, nécessitant une restructuration de ce réseau. Aussi, le projet d'avenant propose-t-il de supprimer les courses les moins fréquentées. La participation financière annuelle du département s'élèverait au maximum à 198 192 €.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Dans ce mémoire il faut remarquer qu'une partie du déficit sert à couvrir un transport qui va desservir une zone commerciale ouverte récemment en périphérie de Montereau. Je m'étonne de ne pas voir une participation des commerçants, de la grande enseigne et des cinémas.

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Ce serait nouveau de demander à des activités économiques de faire autre chose que d'apporter un concours à des aménagements physiques. Pour l'exploitation d'un réseau de transport, ça ne s'est jamais vu. Elles payent par ailleurs.

M. AÏELLO. Je suis assez d'accord avec votre remarque. Il n'empêche qu'au moment où nous avons travaillé sur ce dossier avec l'aménageur et le propriétaire de ce centre commercial, ce dernier s'était engagé à participer à une meilleure desserte de la ZAC du Bréau. J'ai insisté lors des réunions des commissions municipales et je continuerai pour que ce propriétaire tienne ses engagements. Je suis assez d'accord avec Jacques Ballot.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? ...

On suivra cette situation particulière.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-06

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne un projet d'avenant à la convention conclue le 29 mars 2010 entre le département, les communautés de communes de l'Orée de la Brie et des Gués de l'Yerres, la commune de Soignolles-en-Brie et les sociétés Setra, Veolia et N°4 Mobilités relative au réseau de transport Arlequin. Ce projet a pour objet la prise en compte des modifications envisagées sur la ligne n°6 « Chevry Cossigny -Brie Comte Robert -Melun » à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010. Le déficit d'exploitation de cette ligne a été fixé à 164 580 € TTC et la participation financière annuelle du département s'élèverait à 82 290 € soit 50 % du déficit.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-07

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne un projet d'avenant à la convention conclue le 12 novembre 2007 entre le département, la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine, le SAN de Sénart et la société Veolia transport relative à la ligne de transport Citalien « Melun – Lieusaint ». Ce projet fixerait le déficit d'exploitation de la ligne pour le quatrième exercice d'exploitation, septembre 2010 à août 2011 à 153 706 € et plafonnerait la participation financière du département à 76 853 €, soit 50 % du déficit. Il a également pour objet de définir les modalités de remboursement aux collectivités des éventuels trop versés en faveur de l'exploitant.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-08

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il s'agit simplement de rectifier une erreur matérielle dans l'annexe IV de la convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires au département de Seine-et-Marne. On remplace « attachés territoriaux » par « attachés ou ingénieurs territoriaux ».

Avis favorable de la commission.

M. BENARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-09

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. La convention signée le 1^{er} janvier 2000 entre le département et la communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine, relative à la prise en charge des frais de gestion pour les titulaires d'une carte Rubis domiciliés dans les communes adhérentes à cette dernière, doit être modifiée par voie d'avenant, compte tenu de l'augmentation des frais votés lors de la séance du conseil général du 26 mars dernier. Aussi, avec l'accord préalable de la CAMVS, ce rapport propose à l'Assemblée départementale l'approbation d'un avenant n°2 modifiant le montant des frais de gestion que la CAMVS continuera de supporter pour ses administrés.

L'augmentation des frais de gestion de 15 à 20 € nous amène à modifier la convention d'origine par voie d'avenant. Le président de la CAMVS s'est prononcé favorablement sur cette question par courrier en date du 21 mai 2010.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. L'organisation de la viabilité hivernale, assurée par le département, privilégie les interventions sur les routes départementales structurantes. En cas de phénomènes neigeux considérés comme exceptionnels, ce qui fut le cas cette année, une fois le réseau prioritaire traité, l'intervention se porte sur le reste du réseau, et dans un premier temps, sur la partie de ce réseau identifiée comme réseau de désenclavement, qui a vocation à permettre l'accès des communes au réseau principal rendu praticable.

Les délais d'intervention, parfois longs, pénalisent les communes vis-à-vis de ce service attendu par leurs habitants isolés. Aussi, au vu de la coresponsabilité du département et des communes dans le domaine du dégagement de la voirie, afin d'améliorer le service aux administrés, il est proposé de conclure des conventions entre les communes volontaires qui s'engageront à déneiger leur réseau de désenclavement, et le département qui leur fournira une quantité de sel définie en fonction de la voirie concernée.

Ce projet d'avenant sera soumis à notre assemblée lors d'une prochaine séance. En la matière il existe une coresponsabilité entre le département et les communes.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. GARCIA. Concernant la responsabilité civile sur la voirie départementale, quel est le rôle de la commune. Est-ce qu'elle a un délai d'intervention pour agir à la place du département ? En cas d'accident qui est responsable si on n'a pas déneigé en temps voulu ? En cas de problématique d'accidentologie de la commune par un employé de celle-ci, qui est responsable ?

M. BASCOUL, *directeur départementale des routes*. Les maires doivent d'abord traiter leur réseau communal. Ils interviennent seulement après sur le réseau de désenclavement qui permet de relier le village ou le hameau à la route départementale principale. Il n'y a pas de délai ni d'obligation. La seule obligation c'est de nous avertir que cela a été fait pour qu'on mette à jour l'état général du réseau de Seine-et-Marne.

C'est une responsabilité partagée. S'il devait y avoir un litige, le département serait appelé en premier puisque ce serait une route départementale. Dans un deuxième temps ce serait la commune. Il n'y a pas plus de responsabilité à le faire qu'à ne pas le faire. Le juge apprécierait la situation générale et l'intérêt de la commune à dégager cette section de route pour le bien des administrés de cette commune.

Troisième précision qui a été donnée en commission technique. Il existe des cas où la commune pourrait être appelée à déneiger une partie de cette route départementale, située sur une autre commune. La bonne réponse sera une convention à trois, le département et les deux communes.

Mme CHAIN-LARCHE. Financièrement ça se passe comment pour le personnel communal qui va être mobilisé pour faire ce travail ? Dans le cadre d'une intercommunalité s'il y a un groupement d'achat, peut-on considérer que la convention peut être passée entre le département et l'intercommunalité ?

M. BASCOUL, *directeur départemental des routes*. C'est une convention complètement volontaire donc pour les agents municipaux qui iront déneiger, la commune les payera, pas le département. La seule contrepartie c'est de fournir du sel à la commune pour une hypothèse de quatre épisodes neigeux dans l'hiver et à dû concurrence de la longueur traitée.

Nous ne contractualiserons qu'avec des communes car aucune intercommunalité ne s'est manifestée. On a essayé de regarder les effets de ces désenclavements sur un territoire plus grand, d'un canton ou d'une intercommunalité. Rien n'empêche le département de contractualiser avec une intercommunalité dès lors qu'elle a la compétence de voirie.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Suite à la concertation prévue par les dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, relative au projet de suppression des passages à niveau n°7 et n° 8 à proximité de la RD 607 sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours, engagée par la délibération de l'assemblée départementale du 20 novembre 2009, il convient d'en dresser le bilan. Le scénario retenu, comprenant un passage souterrain à gabarit normal à l'emplacement des anciennes usines CATAB et un passage souterrain à gabarit réduit en remplacement du PN 8 sur la RD 16 doit désormais faire l'objet d'une prise en considération permettant le lancement des procédures administratives nécessaires à sa concrétisation et la mise en place de son plan de financement par la sollicitation formelle des cofinancements attendus de la région d'Ile-de-France, de Réseau Ferré de France et de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Les finances sont toujours d'accord pour dépenser mais quand c'est utile ce qui est le cas. C'est pour réveiller notre ami Rodier qui dort au premier rang. (*Sourires.*)

Il nous remerciera quand ce sera fini. Je le sais.

M. RODIER. Une fois que je suis sorti de ma léthargie, cela va mieux. Charmant notre président... Je prends cela comme une plaisanterie. On n'est pas toujours en désaccord.

Je remercie les services et le directeur M. Bascoul avec qui nous avons des relations très fortes. Ca se passe très bien. L'ensemble des cantons du sud Seine-et-Marne est très content de ses services et de ses collaborateurs.

PLUSIEURS CONSEILLERS GENERAUX DU GROUPE USM. Fayot ! (*Sourires.*)

M. RODIER. Je ne fayotte pas. J'ai pour habitude de dire ce que je pense.

M. LE PRESIDENT. Sauf à Voulx...

M. RODIER. Des gens ne savent pas faire.

Je remercie l'ensemble des services qui ont travaillé avec la population. Tout c'est très bien passé. Les gens ont été satisfaits. Les habitants ont été surpris de la qualité du travail du conseil général. Il faut le dire, pour une fois que tout le monde est content. C'est merveilleux. Merci encore.

M. FROT. On sera tous en maison de retraite quand cela se fera.

M. LE PRESIDENT. Tu parles pour toi Christian. (*Sourires.*)

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-12

Mme PELABERE suppléant M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. En accord avec le département, la commune de Saint-Soupplets a décidé de réaliser, à ses frais, une voie de contournement située à l'est de son agglomération. Cette voie sera classée dans le domaine public routier départemental. La RD 401 actuelle, entre l'intersection avec la voie nouvelle et son croisement avec la RN 330 ainsi que la RD 9 actuelle, entre l'intersection avec la voie nouvelle et son croisement avec la RD 401, seront quant à elles déclassées dans la voirie communale contre versement d'une soulte compensatoire d'un million d'euros pour leur remise en état. La convention entre la commune et le département définit ces modalités.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Même à un million d'euros ; vous êtes gentils. Certains vont avoir le beurre et l'argent du beurre. Tout ça pour notre ami Francis Delabarre.

Il n'y a pas d'objection ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier est connu puisque déjà passé le 26 juin 2009 pour sa première phase. Il est proposé de s'engager dans la deuxième phase. Ça rentre dans une aide complémentaire à nos engagements sur le renouvellement urbain. Ça s'élève à 2 250 000 € HT avec une participation à 100 % du montant réel des chaussées, 40 % des bordures de caniveau, 50 % de l'installation des feux. On reprendrait le réseau d'assainissement pluvial à hauteur de 100 % dans une limite plafonnée.

Il est demandé au maire qui va cosigner cette convention de pouvoir appliquer par rapport à la première phase ses engagements qui figurent notamment à l'article 7 avec un certain niveau de communication où le conseil général est impliqué. Nous avons voté le 26 juin. Vous avez notifié monsieur le président début juillet. Peut-être recevrons-nous une lettre faisant état d'une aide financière du conseil général pour notre programme de rénovation urbaine à la hauteur de ce que peuvent espérer les Dammariens. Tous les mois on refuse d'indiquer les efforts du conseil général pour cette commune. La crédibilité de notre institution passe par le respect des engagements de chacun.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Tes remarques en commission m'ont été rapportées. Au-delà de ta propre vigilance qui je le sais, ne sera pas prise en défaut pour cette affaire, je peux t'apporter la garantie de ma propre vigilance et celle des services pour que la communication sur le site soit parfaitement respectée. Si elle ne devait pas l'être, dans la mesure où la maîtrise d'ouvrage est confiée à la commune, nous agirions par nous-mêmes pour installer sur le chantier nos panneaux habituels. Si la communication du maire est celle que nous connaissons, rien ne nous interdit de communiquer par nous-mêmes. On ne manque pas de le faire comme chacun a pu le constater.

M. WALKER. Très bien.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Nous n'avons pas abordé ce sujet de la communication.

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Elle relève de la commission technique.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-14

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. En accord avec la commune de Réau, l'ancien tracé de la RD 57 situé entre la RD 305 et l'autoroute A5b ne présente plus d'intérêt départemental et peut être reclassé en l'état, dans la voirie communale. La commune a donc accepté de reprendre en l'état cette section dans sa voirie communale, par délibération du 3 mai 2010.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-15

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Dans la continuité de l'approbation du Plan Pluriannuel Départemental de Sécurité Routière 2007 – 2011 par le conseil général le 25 mai 2007, le département se mobilise pour la sensibilisation des collégiens aux risques routiers. Ainsi pour la période 2010 – 2011, il est envisagé de subventionner les associations « Prévention Routière » et « Communes en route pour la vie », pour qu'elles assurent ces actions de sensibilisation sur l'année scolaire, et ce au profit des collégiens seine-et-marnais. L'avenant n°1 à la convention signée avec « l'Association Prévention Routière » le 27 juillet 2009 et la convention avec l'association « Communes en route pour la vie » définissent les modalités d'intervention de ces associations et les conditions de leur financement.

Avis favorable de la commission.

M. PERRUSSOT suppléant M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-01

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement et de la commission de l'administration générale et du personnel. La Caisse nationale d'allocations familiales a ouvert un site Internet national appelé « mon-enfant.fr » à destination des familles, pour faciliter leur recherche d'un mode d'accueil qu'il soit collectif ou individuel, à proximité de leur domicile, de leur lieu de travail... Dans le cadre d'une démarche qualitative visant à mettre à disposition des parents une information globale quant à l'offre d'accueil sur la Seine-et-Marne, le département doit conclure une convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour établir les modalités de cette contribution.

Avis favorable des commissions.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-02

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce mémoire concerne un avenant au contrat enfance et jeunesse signé avec la CAF de Seine-et-Marne. Nous avons signé un contrat d'objectif et de cofinancement qui permet au département de bénéficier pendant quatre ans d'une participation financière de la CAF pour un certain nombre d'actions concourant à l'amélioration et au développement des modes d'accueil de la petite enfance ainsi que pour le soutien de la parentalité.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-03

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département verse chaque année une participation financière à des gestionnaires de lieux d'accueil enfants – parents (LAEP) afin de les soutenir dans leur accompagnement de la fonction parentale et dans leur action de prévention précoce.

Il est proposé d'arrêter les participations financières selon les modalités approuvées dans le cadre du budget 2009 des actions de la santé et de la petite enfance, pour les gestionnaires de LAEP suivants : les associations « Courte Echelle » à Pontault-Combault, « Maison Soleil » à Savigny-le-Temple, « Petite Enfance » à Meaux, « Bulle Verte » à Brie Comte-Robert, « Trait d'union parents-enfants » à Noisy-sur-Ecole, les communes de Champs-sur-Marne, Le Mée-sur-Seine, Château-Landon, Nemours et les communautés de communes « la Brie des Templiers », « Seine Ecole » et « Moret Seine et Loing ». L'ensemble représente un montant de 105 275 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-04

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Une chaire d'économie sociale et solidaire a été mise en place par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Elle vise le développement de recherches et d'enseignements liés à ce secteur ainsi que la promotion des actions innovantes portées par l'économie sociale et solidaire. Le département se propose d'adhérer à cette chaire dont les actions sont au cœur des compétences départementales et portent les valeurs de développement durable qu'il promeut.

Avis favorable de la commission.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis conforme.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis très favorable.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis très favorable.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-05

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre du développement d'initiatives locales pour l'emploi sur le département de Seine-et-Marne, et plus particulièrement dans le cadre du soutien à la création d'activités économiques par des publics en difficulté d'insertion professionnelle, l'association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne instruit depuis 1998 les demandes d'aide départementale à la création de son propre emploi pour les créateurs bénéficiaires du R.S.A. (R.M.I. ou A.P.I. avant 2009), au travers d'une convention qu'elle a conclue avec l'association INITIATIVES 77, financée à ce titre par le département.

A.F.I.L.E. 77 soutient également dans leur projet de création des personnes au chômage non-allocataire du R.S.A. et bénéficie d'un financement du département pour cet accompagnement depuis plusieurs années. Il est proposé de renouveler le soutien du département à cette action pour l'année 2010 à hauteur de 60 000 € pour l'expertise et l'analyse financière et pour abonder les fonds gérés par la structure.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'actualité et la conjoncture économiques et sociales rendent nécessaire la mobilisation renforcée des services départementaux. Elles nécessitent également un soutien toujours renouvelé aux associations de solidarité, partenaires du département par leurs interventions auprès des personnes et familles en grande difficulté. Dans le cadre des interventions du département en direction de ces personnes en difficulté, il est donc proposé de soutenir douze associations caritatives ou œuvrant dans le domaine de la solidarité, pour un montant total de 459 500 €. Vous avez le détail des sommes versées à chaque organisme.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. On ne traite pas comme on avait l'habitude de le faire jusqu'à maintenant, les quatre grandes associations caritatives.

M. BERNHEIM. Je vais répéter ce que j'ai dit en commission des finances. L'année a été particulièrement difficile. Les personnes qui fréquentent les Restos du cœur, le Secours populaire, le Secours Catholique, Emmaüs etc. sont plus nombreuses. Seul le Secours populaire nous a demandé une rallonge parce qu'il en avait besoin.

Nous avons augmenté de façon significative l'allocation aux Restos du cœur qui n'étaient pas traités comme les autres. En 2011 il aura des concours à égalité.

M. BALLOT. Que se passera-t-il si les autres associations font une demande en attestant de leurs difficultés ?

M. LE PRESIDENT. On appréciera. Ca dépend de notre propre capacité à les accompagner. On donne là un supplément à titre exceptionnel. On verra bien. Ces associations peuvent obtenir des dons de personnes physiques ou morales etc. On n'ira pas au devant des demandes parce qu'on a donné un supplément à l'un. C'est certain qu'ils sauraient dépenser intelligemment les sommes accordées. On s'efforcera de rester dans de justes proportions en restant à l'écoute de ces structures si elles viennent frapper à notre porte.

M. BERNHEIM. Ce qui est regrettable, ce n'est pas qu'il y ait eu une subvention complémentaire mais des besoins supplémentaires. A cause de la conjoncture, des personnes ne vont pas bien. Cela concerne l'économie du pays.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-08

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il y a d'abord une subvention dans le cadre de l'action d'adaptation à l'emploi en partenariat avec la société Flexcité qui gère PAM 77. C'est la troisième opération après celles de 2008 et 2009. On verserait à l'AFPA 11 200 € pour la formation dispensée entre juin et septembre de cette année à 8 personnes.

La deuxième opération c'est CAP-Parrainage. Vous avez le bilan pour celle dans le nord de la Seine-et-Marne et celle dans le sud. Il est proposé une troisième intervention à la maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie. Notre subvention serait de 43 463 €.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-09

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit d'une étude qui permettrait de regrouper les trois associations qui s'occupent dans le département d'insertion professionnelle de personnes handicapées. Notre contribution serait de 9 000 €. L'Etat a promis 15 000 €, l'ACI 77 3 000 € et Ohé Prométhée 77 3 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

M. PERRUSSOT. Je préfère ne pas participer au vote.

M. LE PRESIDENT. Car il a des responsabilités dans le secteur considéré.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(M. Perrussot n'a pas participé au vote)

M. LE PRESIDENT. J'attire votre attention sur le fait que nous sommes 22 mes chers collègues. Juste à la limite pour le quorum. Je souhaite que personne ne parte. La séance est prioritaire. C'est le cœur de notre responsabilité d'élus. Si on n'arrive plus à avoir le quorum en séance c'est un vrai problème.

M. EUDE. C'est le préfet qui a été trop long.

M. LE PRESIDENT. Il n'y est pour rien. Une séance c'est pour la journée. Il faut arrêter de croire qu'on va traiter les séances en une demi-journée. Ca n'est ni sérieux ni possible.

M. EUDE. Ne nous engueule pas, on est là. *(Sourires.)*

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas vous qui êtes en cause.

N° 4-10

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'association culture et solidarité nous demande une subvention de 14 410 € pour finir l'année.

L'association nationale des groupements de créateurs a besoin d'une subvention de 50 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-11

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le conseil départemental de l'accès au droit demande une subvention de 25 000 €.

On nous propose trois associations d'aide aux victimes dans le cadre de la signature des nouveaux contrats d'objectifs 2010/2012 : l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales du TGI de Melun 5 000 €, l'association d'aide aux victimes et de médiation judiciaire à Meaux 8 000 €, l'association d'aide aux victimes et de médiation du sud Seine-et-Marne à Montereau 5 000 €.

A la fédération de Seine-et-Marne de la ligue des droits de l'homme on donnerait 1 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-12

M. BENARD suppléant Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre d'une politique volontariste constante et dans la continuité de la mise en œuvre de la délibération de l'assemblée départementale n° 4/15 du 20 novembre 2009, le département soutient le développement et la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés dont la gestion est assurée par une structure associative ou un centre communal d'action sociale. A cet effet il conclut avec chacun de ces organismes un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui prévoit pour chacun d'eux des objectifs stratégiques et leur attribue des dotations de financement. S'inscrivant dans cette perspective conventionnelle, six services ont déjà conclu un CPOM dont les termes ont été approuvés par le conseil général en sa séance du 25 juin 2010. Huit autres organismes gestionnaires ont conclu un CPOM dont le contenu est soumis pour approbation à la présente séance de l'assemblée départementale.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-13

M. BENARD suppléant Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes âgées 2006-2011, le département de Seine-et-Marne et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés ont décidé de renforcer leur partenariat dans la politique du maintien à domicile des personnes âgées.

Dans cet objectif, une convention avec la CNAV a été conclue dans le but d'organiser la réalisation par des agents du département des évaluations sur la perte d'autonomie des personnes peu dépendantes, relevant du régime général, domiciliées sur des territoires non couverts par un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique : secteur des Maisons Départementales des Solidarités de Coulommiers, Meaux, Mitry-Mory, Tournan-en-Brie.

Afin de permettre la couverture totale du territoire de Seine-et-Marne, il convient d'ajouter les évaluations à réaliser sur la commune de Chelles et sur le territoire de la MDS de Roissy en Brie.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAUT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-14

M. BENARD suppléant Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La Seine-et-Marne bénéficie depuis 1997 d'un dispositif d'aide à domicile des patients atteints du VIH/SIDA. Il est proposé d'adopter un projet de convention relatif au fonctionnement du dispositif d'aide à domicile des patients atteints du VIH/SIDA et à son financement. Le budget 2010 prévoit un crédit de 50 000 € sur l'action « Frais liés au maintien à domicile des personnes handicapées » et à l'opération « Aides ménagères/maintien à domicile des personnes handicapées ». :

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-15

M. BENARD suppléant Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le soutien aux associations mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés est un axe fort des politiques départementales. Au budget départemental 2010, un crédit de 363 900 € réparti dans 2 enveloppes a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine des personnes âgées et dans celui des adultes handicapés. Il est proposé d'attribuer des subventions au profit de 5 associations pour un montant total de 15 400 € au bénéfice d'actions dont l'intérêt particulier et l'impact sont avérés.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

N° 4-16

Mme NOURY suppléant M. JAUNAUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le département assure, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes. Un des moyens permettant l'engagement de financement de ces structures, en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soins, est la convention tripartite pluriannuelle.

Dans notre département, 114 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite Etat, département, organisme gestionnaire d'une maison de retraite. 36 établissements ont déjà renouvelé leur convention. La convention tripartite de l'EHPAD « Les jardins du Loing » à Saint Pierre-lès-Nemours est arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-01

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce dossier a pour objet d'accorder aux collèges publics du département une subvention afin qu'ils puissent réaliser des travaux locatifs. Cette subvention, qui varie en fonction de la capacité de l'établissement, vient en complément de la subvention prévisionnelle de fonctionnement.

Cette subvention s'élève à 4 064 € par collège, majorée de 1 550 € pour les établissements accueillant plus de 700 élèves sur la base de l'enquête des effectifs de la rentrée 2010. Les collèges doivent justifier l'utilisation de la subvention 2009 pour obtenir celle de 2010.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-02

M. PERRUSSOT suppléant Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. En juin 2009 nous avons décidé d'approuver un contrat cadre avec Sémafor 77 pour 94 collèges et un montant de 850 000 €. Compte tenu de certaines difficultés, il est proposé un avenant à hauteur de 88 205 € HT pour terminer cette opération.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos bureaux une annexe 2 qui vient en avenant et qui vous a été distribuée. Elle précise la liste des établissements concernés par les services d'adduction en fibre optique.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Il est adopté amendé.

N° 5-04

M. LAPLACE, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit d'attribuer à un collègue public « Elsa Triolet » au Mée-sur-Seine une subvention complémentaire exceptionnelle, afin de clore un litige avec un fournisseur de chauffage urbain au sujet d'une facturation d'un montant de 6 316,75 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-05

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre du « Collège du 21^{ème} siècle » et en lien avec l'Agenda 21, le département a souhaité mettre en place des projets d'animations alimentaires à but éducatif pour les collèges de Seine-et-Marne. Une aide plafonnée à 800 € est attribuée à chaque collège public pour la participation à ces animations départementales. L'objectif est d'améliorer la qualité gustative des repas servis aux collégiens. Il y a eu une distribution de yaourts fermiers dans 15 collèges de Seine-et-Marne. Lors de la prochaine semaine du goût, il y aura des liens de travail et de partenariat avec des agriculteurs bio et des services scolaires de nos collèges.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ... C'est une orientation qui découle de notre projet éducatif, que nous mettons en œuvre de façon active.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-06

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit d'attribuer une subvention de 10 000 € au BiCi qui continue depuis plusieurs années à s'intéresser aux chercheurs étrangers et qui leur propose un certain nombre de services. Une antenne a été mise en place dans l'université Paris Est Créteil.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-01

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Lors du vote du budget primitif pour 2010, le conseil général a notamment décidé d'ouvrir, au sein de la politique « culture et patrimoine », une opération « actions culturelles » destinée à subventionner les actions menées par les partenaires participant au développement des arts plastiques en Seine-et-Marne. La présente délibération propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 68 000 € en faveur du Centre Photographique d'Ile-de-France pour l'exercice 2010. Par ailleurs, est également proposé le projet de convention triennale entre la DRAC, le département, la commune de Pontault-Combault et le CPIF 2010/2012.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-02

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. C'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur monsieur le président.

Les archives départementales de Seine-et-Marne conservent des informations publiques. Elles sont sollicitées par des particuliers et des entreprises commerciales pour la réutilisation de ces informations. Il convient d'encadrer cette réutilisation par un règlement général et d'établir des conventions de licences types tenant compte des différents cas de réutilisation possible. Ces conventions figurent en annexe du projet de délibération.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il y a un petit amendement technique. Nous avons reçu un avis récent de la CADAL où cette question ne cesse de défrayer la chronique. Je la suis comme Bertrand au titre de la commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports que j'anime à l'AdF. Il y a une contradiction entre l'exigence de mise à disposition libre des informations dont nous disposons pour des chercheurs et l'usage d'entreprises privées qui ont retravaillé les données et produit un malheureux index ou une table alphabétique facilitant la recherche. Elles font payer le service à partir d'une matière gratuite. Rien de nous interdit de faire payer la fourniture de ces éléments. C'est ce que nous vous proposons mais en changeant le délai de 100 ans en 120 ans, plus conforme au rallongement de la durée de la vie, pour que les documents fournis concernent des personnes décédées.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Il est adopté amendé.

N° 6-03

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le département poursuit sa politique de développement culturel des musées départementaux dans le cadre de programmes d'étude, d'inventaire et de numérisation des collections, d'expositions temporaires et d'accueil des publics. Il s'est engagé notamment dans la réalisation d'une programmation riche et variée d'expositions accompagnées d'actions culturelles et de publications en direction des publics. Le ministère de la culture et de la communication a décidé d'apporter son soutien financier à ces actions en 2010 à hauteur de 29 400 €. A ce titre, le département conclue une convention avec le ministère de la culture et de la communication.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Vous avez dans le détail du mémoire les thèmes retenus pour les expositions dans le courant de l'année.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-04

Mme PELABERE suppléant M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Les établissements scolaires, quel que soit leur niveau, peuvent bénéficier depuis 2002 d'une aide à la mise en place de projets patrimoniaux. Pour rendre l'action éducative du conseil général plus efficace et plus lisible, il convient de concentrer l'action départementale sur l'aide aux Projets éducatifs 77 et de mettre un terme à l'aide spécifique concernant les « projets patrimoniaux ».

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas une réforme extrêmement lourde dans la mesure où depuis plus de deux ans, nous n'avons pas de demande à ce titre. On peut aider par le biais des progrès pédagogiques innovants.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-01

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Il est proposé d'attribuer aux communes de moins de 5 000 habitants un acompte sur leur dotation 2010 au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Cet acompte s'élève à 50 % de la dotation totale perçue par les communes au titre de 2009. Cette année le deuxième acompte constituera le solde puisqu'il y a une légère évolution de la dotation.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-02

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. La loi de finances rectificative pour 2009 ayant modifié le régime des exonérations de taxe professionnelle dont bénéficiaient les établissements cinématographiques, le département doit délibérer pour adopter un nouveau régime d'exonérations à la CVAE. Il est proposé de reconduire les dispositions antérieures : 100 % pour les cinémas « art et essai », 66 % pour les cinémas à moins de 450 000 entrées, 33 % pour les autres établissements.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. C'est un de nos soutiens au septième art.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-03

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. L'OPIEVOY a engagé une procédure de renégociation d'une partie de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Un emprunt faisant partie de la restructuration de dette envisagée, dont le capital restant dû réaménagé s'élève à 369 057,77 €, est actuellement garanti par le département à hauteur de 40 %, le complément étant garanti par le SAN de Sénart. Dès lors, l'OPIEVOY sollicite la réitération de la garantie départementale dans les mêmes conditions et selon la même quotité que celle accordée sur l'emprunt initial.

Pour information, le département de Seine-et-Marne garantit un encours d'emprunt à hauteur de 6 100 078,80 € au 1^{er} janvier 2010 au bénéfice de l'OPIEVOY.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-04

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. La commune de Cesson achète des logements en VEFA dans la Plaine du Moulin à Vent. Il s'agit de 10 logements. Vous avez la liste des emprunts. Le montant de la garantie du département s'élève à 1 974 045 €. Vous avez les accords du conseil municipal de Cesson. Si vous êtes charitables, vous ne demanderez pas lequel..., et du SAN. Un logement est attribué dans le cadre du contingent départemental.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. N'étant pas charitable du tout, j'aimerais savoir quel conseil municipal de Cesson, l'ancien ou le nouveau ?

M. BERNHEIM. L'ancien.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-05

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HLM ANTIN Résidences envisage la réhabilitation de la résidence « le Village » composée de 134 logements à Pomponne. Dans le cadre du financement de cette opération, la SA d'HLM doit souscrire 2 emprunts d'un montant global de 3 993 395 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle sollicite la garantie du département, à hauteur de 50 %, soit 1 996 697,50 €, en complément de celle de la commune de Pomponne.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-06

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Dans la même commune de Cesson, avec le même conseil municipal, dans la même plaine du Moulin à Vent, il s'agit de 40 logements. Vous avez la liste des emprunts. Le montant global est de 5 939 000 €. Le SAN a donné un avis favorable. En contrepartie de la caution du département il y aura trois logements dans notre contingent.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-07

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HLM La Chaumière de l'Ile-de-France souhaite construire 36 logements, ZAC du Val d'Europe à Montévrain. Dans le cadre du financement de cette opération, la SA d'HLM doit souscrire 4 emprunts (2PLUS, 2PLAI) d'un montant global de 3 664 482 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle sollicite la garantie du département, à hauteur de 80 %, soit 2 931 585,60 €, en complément de celle de la commune de Montévrain.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.
(La séance est levée à 16 heures 30.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 AGENDA

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

6 PROCES-VERBAUX

7 DESIGNATIONS

N° 0-01 : Désignation de deux conseillers généraux pour siéger à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Bourget.

N° 0-02 : Remplacement d'un conseiller général pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public social et médico-social départemental « ALIZE ».

8 INTERVENTION DE M. JEAN-MICHEL DREVET, PREFET DE SEINE-ET-MARNE, ET REPONSE A DES QUESTIONS DE CONSEILLERS GENERAUX

Interviennent : MM. le président, Jean-Michel Drevet, préfet de Seine-et-Marne, le président, Calvet, le préfet, Caparroy, le préfet, Walker, le préfet, Walker, le préfet, Walker, le président, Bernheim, le préfet, Calvet, le préfet, le président, Morin, le président, Mme Pélabère, MM. le président, Robinet, le président, le préfet, Mme Pélabère, MM. le président, le préfet.

9 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01 : Plan climat énergie départemental : adoption du programme cadre. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1 ; Mme A utreux, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Dey, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-02 : Approbation de la politique agricole départementale 2010-2014. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1.

Interviennent : MM. Rigault, Fénart, Dey, Rigault, Dey, Rigault, le président, Agisson, le président, Rigault, le président, Rigault, Fénart, le président, Fénart, Dey, Eude, le président, Mme Noury, Ballot.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-03 : Avis du conseil général sur le plan d'aménagement et de gestion durable (P.A.G.D.) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (S.A.G.E.) de l'Yerres. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1. M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-04 : Electrification rurale, deuxième répartition de la dotation 2010 du fonds d'amortissement des charges d'électrification (F.A.C.E.). M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-05 : Document d'orientations stratégiques pour le territoire de Roissy. M. Corneille, rapporteur des commissions ns° 1 et 3 ; M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Corneille,

rapporteur de la commission n° 5 ; Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Bontoux, le président, Eude, Mmes Pélabère et Tallet, M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-06 : Groupement d'intérêt public de Roissy Emploi CDG. Approbation des modifications de la convention constitutive et du protocole financier. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-07 : Dispositif départemental de requalification des zones d'activités économiques : candidature de la communauté d'agglomération du pays de Meaux. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Intervient : M. Morin.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-08 : Présentation de deux candidatures à un CLAIR (association des communes du Bocage et association de la Brie et des Morin). M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1.

Intervient : Mme Chain-Larché.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-09 : Contrat d'aménagement communal du territoire entre le département et la commune d'Ecuelles. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-10 : Contrat régional de la commune de Jouarre. Mme Pottiez-Husson, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-11 : Aménagement numérique de la Seine-et-Marne : avenant n° 4 de la D.S.P. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-12 : Convention pour le soutien à la candidature de Marne-la-Vallée pour l'accueil de Roland Garros. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Barbaux, le président, Eude, le président, Barbaux, le président, Turba.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-01 : Personnel départemental : création d'emplois non permanents. M. Elu, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-02 : Signature d'un contrat d'objectifs territorialisés avec le CNFPT. M. Laplace, rapporteur de la commission n° 2.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-03 : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention. M. Elu, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-05 : Adhésion du département de Seine-et-Marne à l'association de préfiguration relative à la mise en place d'un dispositif commun de portail internet de dématérialisation pour les marchés publics d'Ile-de-France. M. Bénard, rapporteur de la commission n° 2.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-06 : Constitution du jury de concours pour la reconstruction du collège de « L'Arche Guédon » à Torcy. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 2.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-07 : Echange immobilier entre l'Etat et le département relatif à divers biens affectés à l'exploitation des routes. Mme Noury, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-09 : Convention relative à l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour divers services départementaux situés dans la région de Coulommiers. Mme Noury, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : Mme Chantal Hublot, M. Rigault.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-10 : Projet de transport en commun en site propre Sénart-Melun : organisation d'une visite du Busway de Nantes pour les élus et personnes qualifiées des collectivités concernées. M. Laplace, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-01 : Convention de financement relative aux études de transports à réaliser sur le secteur IV de Marne-la-Vallée dans le cadre de l'avenant n°8 à la convention de 1987 portant sur la création et l'exploitation d'Eurodisneyland en France. M. Walker, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-02 : Protocole de partenariat et études relatives à la reconstitution et à la libération des installations ferroviaires de la gare de Melun. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-03 : Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express. Demande de subventions auprès du STIF et de la région d'Ile-de-France. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-04 : Lignes conventionnées – Réseau de transport Apolo 7 – Projets de convention relais et de convention partenariale dans le cadre de la conclusion des contrats de type II. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-05 : Lignes conventionnées : réseau de transport SIYONNE du secteur de Montereau et ses environs. Projet d'avenant. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Aiello, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-06 : Lignes conventionnées : réseau de transport Arlequin du secteur de Brie-Comte-Robert. Projet d'avenant. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-07 : Lignes conventionnées : ligne CITALIEN « Lieusaint-Melun ». Projet d'avenant. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-08 : Convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires du département de Seine-et-Marne. Modification de l'annexe IV relative au personnel. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Bénard, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-09 : Avenant n° 2 à la convention du 1^{er} janvier 2000 passée entre le département et la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine pour le paiement des frais de gestion de la carte Rubis. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-10 : Organisation de la viabilité hivernale. Approbation d'une convention type à intervenir avec les communes, relative aux opérations de déneigement du réseau départemental de désenclavement. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Garcia, Bascoul, directeur départemental des routes, Mme Chain-Larché, M. Bascoul.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-11 : Suppression des passages à niveau n° 7 et n° 8 à proximité de la RD 607 sur la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours. Bilan de la concertation et prise en considération. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Rodier, le président, Rodier, Frot.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-12 : Déviation de la RD 401. Création d'une voie de contournement Est sur le territoire de la commune de Saint-Souplets. Classement et numérotation de la voie nouvelle. Déclassement de sections des RD 401 et RD 9. Convention avec la commune. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-13 : Requalification de la RD 372 en traverse de la commune de Dammarie-les-Lys. Prise en considération de la deuxième phase, située entre le carrefour de l'Esplanade de l'Europe et le carrefour Montebelluna. Approbation de la convention à intervenir avec la commune. M. Walker, rapporteur de la commission n° 3 ; M. le président ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-14 : Reclassement de l'ancien tracé de la RD 57 à l'ouest de l'autoroute A5b dans la voirie communale de Réau. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-15 : Actions de sensibilisation des collégiens à la sécurité routière. Avenant n°1 à la convention d'objectifs signée entre le département de Seine-et-Marne et l'association de prévention routière le 27 juillet 2009. Convention avec l'association Communes en route pour la vie. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Perrussot suppléant M. Corneille, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7

Adoption du projet de délibération.

N° 4-01 : Convention de cession de données avec la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne concernant les assistants maternels du département de Seine-et-Marne. Mme Querci, rapporteur des commissions ns°4 et 2.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-02 : Avenant au contrat enfance et jeunesse (CEJ) signé avec la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (Caf). Mme Querci, rapporteur de la commission n°4 ; M. Eude suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-03 : Attribution de participations financières à des gestionnaires de lieux d'accueil enfants parents. Mme Querci, rapporteur de la commission n°4 ; M. Eude suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-04 : Soutien du département à la chaire d'économie sociale et solidaire créée au sein de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée. Mme Delessard, rapporteur de la commission n°4 ; M. Dey rapporteur de la commission n° 1 ; M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-05 : Subvention à l'association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne (A.F.I.L.E. 77) au titre de l'accompagnement des personnes au chômage dans leur projet de création d'entreprise. M. Bontoux, rapporteur de la commission n°4 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-06 : Subventions aux associations intervenant dans le domaine de la solidarité. M. Bénard, rapporteur de la commission n°4 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-08 : Subventions au titre du fonds d'aide aux projets d'insertion (F.A.P.I.) pour la réalisation d'actions en lien avec l'entreprise. M. Perrussot, rapporteur de la commission n°4 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-09 : Subvention à l'association pour le développement de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en Seine-et-Marne (A.D.I.P.P.H. 77). M. Bénard, rapporteur de la commission n°4 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Perrussot, le président, Eude, le président, Eude, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-10 : Subvention à deux associations intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. M. Perrussot, rapporteur de la commission n°4 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-11 : Participation financière et subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans l'accès au droit, l'aide aux victimes et la lutte contre les discriminations. M. Bontoux, rapporteur de la commission n°4 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-12 : Approbation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le département. M. Bénard suppléant Mme Autreux, rapporteur de la commission n°4 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-13 : Avenant à la convention conclue avec la CNAV concernant les évaluations et plans d'aides des personnes âgées peu dépendantes réalisées par des agents départementaux. M. Bénard suppléant Mme Autreux, rapporteur de la commission n°4 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-14 : Convention relative au fonctionnement du dispositif départemental d'aide à domicile des patients atteints du VIH/SIDA. M. Bénard suppléant Mme Autreux, rapporteur de la commission n°4 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-15 : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés. Deuxième répartition de crédits 2010. M. Bénard suppléant Mme Autreux, rapporteur de la commission n°4 ; M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption des projets de délibérations.

N° 4-16 : Convention tripartite avec la maison de retraite médicalisée « Les jardins du Loing » à Saint-Pierre-lès-Nemours. Mme Noury suppléant M. Jaunaux, rapporteur de la commission n°4 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-01 : Attribution des subventions pour travaux locatifs dans les collèges publics au titre de l'exercice 2010 – 1^{ère} répartition. Mme Delessard, rapporteur de la commission n°5 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-02 : Avenant n° 1 au contrat cadre concernant les services d'adduction en fibre optique pour les collèges de Seine-et-Marne. M. Perrussot suppléant Mme Autreux, rapporteur de la commission n°5 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération amendé.

N° 5-04 : Subvention complémentaire exceptionnelle de fonctionnement au collège public « Elsa Triolet » au Mée-sur-Seine. M. Laplace, rapporteur de la commission n°5 ; M. Turba suppléant M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-05 : Subvention aux collèges pour la participation aux animations nutritionnelles. Mme Delessard, rapporteur de la commission n°5 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-06 : Subvention de fonctionnement au Bureau International des Chercheurs Invités (BICI) du PRES. M. Perrussot, rapporteur de la commission n°5 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-01 : Centre photographique d'Ile-de-France ; subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010. Mme Querci, rapporteur de la commission n°6 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-02 : Réutilisation des informations publiques conservées par les archives départementales de Seine-et-Marne : règlement et licences types. M. Caparroy, rapporteur de la commission n°6 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération amendé.

N° 6-03 : Programmation 2010 des musées départementaux – Convention de subvention avec le ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France). Mme Pélabère, rapporteur de la commission n°6 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-04 : Aide aux projets patrimoniaux des écoles primaires et des lycées : réorientation de l'action départementale. Mme Pélabère suppléant M. Walker, rapporteur de la commission n°6 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-01 : Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation : acompte 2010. M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-02 : Exonérations de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en faveur des établissements cinématographiques. M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-03 : Demande de réitération d'une garantie d'emprunt déposée par l'office interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY) suite au réaménagement d'un emprunt en taux fixe. M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-04 : Demande de garantie d'emprunt présentée par l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne (OPH 77) pour l'acquisition en VEFA de 10 logements, ZAC de la plaine du Moulin à vent à Cesson. M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-05 : Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM ANTIN résidences pour la réhabilitation de 134 logements à Pomponne. M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-06 : Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM « La Résidence Urbaine de France » pour la construction de 46 logements, ZAC de la plaine du Moulin à vent à Cesson. M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-07 : Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM la Chaumière d'Ile-de-France pour la construction de 36 logements, ZAC du Val d'Europe à Montévrain. M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.